



MAROC

Troisième revue de l'accord biennal au titre de la ligne de précaution et de liquidité

Mars 2014

Dans le cadre de la troisième revue de l'accord au titre de la ligne de précaution et de liquidité, les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans ce dossier :

- Le **rapport des services du FMI** pour la troisième revue de l'accord biennal au titre de la ligne de précaution et de liquidité, établi par une équipe des services du FMI, pour examen par le Conseil d'administration le 31 janvier 2014, à l'issue des entretiens qui ont pris fin le 19 décembre 2013 avec les autorités du Maroc sur l'évolution et les politiques économiques du pays. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 24 janvier 2014.
- Un **communiqué de presse** résumant les vues de l'évaluation des services contenue dans le rapport.
- Une **déclaration de l'administrateur** pour le Maroc.

Le document ci-après a été ou sera diffusé séparément :

La politique régissant la publication des rapports des services du FMI et d'autres documents autorise la suppression d'informations sensibles pour les marchés.

Ce document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services •
700 19th Street, N.W. • Washington, D.C., 20431
Téléphone : +1 202 623 7430 • Télécopie : +1 202 623 7201 •
Adresse électronique : publications@imf.org • Internet : <http://www.imf.org>

Prix unitaire : 18 dollars

**Fonds monétaire international
Washington**



MAROC

24 janvier 2014

TROISIÈME REVUE DE L'ACCORD DE DEUX ANS AU TITRE DE LA LIGNE DE PRÉCAUTION ET DE LIQUIDITÉ

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Le Conseil d'administration a approuvé en août 2012 un accord de deux ans au titre de la Ligne de précaution et de liquidité (LPL) d'un montant de 4,1 milliards de DTS (700 % de la quote-part). La LPL offre une assurance contre les risques extérieurs tout en soutenant le programme mis en œuvre par les autorités pour réduire les vulnérabilités budgétaires et extérieures et favoriser une croissance plus forte et plus solidaire. La deuxième revue a été achevée le 31 juillet 2013. Les autorités ont traité cet accord comme un dispositif préventif.

Dans l'ensemble, les résultats macroéconomiques se sont améliorés en 2013, mais les perspectives dépendent de la poursuite sans relâche des réformes. Après une année 2012 difficile, le retour d'une conjoncture plus favorable ainsi que les mesures prises par les autorités ont contribué à une réduction des déséquilibres budgétaires et extérieurs en 2013, tandis que la croissance s'est accélérée, stimulée par une forte reprise de l'activité dans le secteur primaire. En 2014, elle pourrait atteindre environ 4 %, mais l'économie reste vulnérable à un environnement international fragile. L'amélioration des conditions économiques ne saurait se poursuivre sans une mise en œuvre continue des réformes visant à réduire davantage les vulnérabilités, à renforcer la compétitivité et à favoriser une croissance plus forte et plus solidaire.

Le programme reste dans l'ensemble sur la voie tracée et le Maroc continue de satisfaire aux critères de qualification de la LPL. Les déficits budgétaire et extérieur ont été tous deux réduits par rapport à leurs sommets de 2012. L'objectif indicatif de déficit budgétaire pour fin octobre n'a pas été atteint, mais l'objectif de fin d'année des autorités a été réalisé. L'objectif indicatif de RIN à fin octobre a été atteint avec une marge confortable. Le Maroc continue à obtenir de bons résultats dans trois des cinq domaines dans lesquels sa qualification pour une aide au titre de la LPL est évaluée (secteur et contrôle financiers, politique monétaire et adéquation des données) et n'est pas substantiellement sous-performant dans les deux autres domaines (politique budgétaire, position extérieure et accès aux marchés). En conséquence, les services du FMI recommandent l'achèvement de la troisième revue de l'accord au titre de la LPL.

Approuvé par
Adnan Mazarei et
Mark Flanagan

La mission était composée de M. Dauphin (chef de mission), Mme Garcia Martinez, MM Kalonji et Versailles (tous du Département Moyen-Orient et Asie centrale, MCD); et de M. Ahokpossi (Département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation, SPR). Les entretiens, qui relevaient également des consultations de 2013 au titre de l'article IV, se sont déroulés à Rabat et à Casablanca du 5 au 19 décembre 2013.

La mission s'est entretenue avec le Chef du gouvernement, M. Benkiran, le Ministre de l'économie et des finances, M. Boussaid, le Ministre du travail et des affaires sociales, M. Seddiki, le Ministre délégué au budget, M. Azami Al Idrissi, le Ministre délégué chargé de la fonction publique et de la modernisation de l'administration, M. Moubdi, le Ministre délégué chargé des affaires générales et de la gouvernance, M. Louafa, le Gouverneur de la Banque centrale, M. Jouahri, et d'autres hauts fonctionnaires, ainsi qu'avec les représentants du secteur privé et de la société civile. M. Dairi (Bureaux des administrateurs, OED) a participé à la plupart des réunions.

TABLE DES MATIÈRES

ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ÉCONOMIE	3
CRITÈRES DE QUALIFICATION DE LA LPL	4
AUTRES QUESTIONS AYANT TRAIT AU PROGRAMME	8
ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI	9
TABLEAUX	
1. Principaux indicateurs économiques, 2011–18	11
2. Situation financière de l'administration centrale budgétaire (milliards de dirhams), 2011–18	12
3. Situation financière de l'administration centrale budgétaire (pourcentage du PIB), 2011–18	13
4. Compte de patrimoine de l'administration centrale budgétaire, 2011–18	14
6. Balance des Paiements, 2011–18	15
6. Situation monétaire, 2011–14	16
7. Indicateurs de solidité financière, 2008–13	17
8. Indicateurs de la capacité de remboursement, 2011–18	18
APPENDICE	
Communication écrite	19

ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ÉCONOMIE

1. Le Conseil d'administration a approuvé en août 2012 un accord de deux ans au titre de la LPL d'un montant de 4,1 millions de DTS (700 % de la quote-part, soit environ 6,2 milliards de dollars EU). La LPL offre une assurance contre les risques extérieurs tout en soutenant le programme des autorités. Celles-ci continuent à considérer l'accord LPL comme un dispositif préventif. La deuxième revue a été achevée le 31 juillet 2013. Les administrateurs ont loué les autorités pour les mesures importantes qu'elles ont prises dans une conjoncture difficile pour réduire les vulnérabilités extérieures et budgétaires et les ont encouragées à utiliser la marge de manœuvre fournie par la LPL pour aller de l'avant dans les réformes structurelles importantes, continuer à réduire les vulnérabilités et promouvoir une croissance plus forte et plus solidaire.

La deuxième revue a été achevée le 31 juillet 2013. Les administrateurs ont loué les autorités pour les mesures importantes qu'elles ont prises dans une conjoncture difficile pour réduire les vulnérabilités extérieures et budgétaires et les ont encouragées à utiliser la marge de manœuvre fournie par la LPL pour aller de l'avant dans les réformes structurelles importantes, continuer à réduire les vulnérabilités et promouvoir une croissance plus forte et plus solidaire.

2. Après une année 2012 difficile, les résultats macroéconomiques se sont dans l'ensemble améliorés en 2013. Le Maroc a des antécédents de performances économiques solides, mais les vulnérabilités se sont accrues ces dernières années car l'économie a été touchée par une série de chocs exogènes, parmi lesquels la récession européenne, une hausse des cours du pétrole et la transition dans les pays arabes. De ce fait, les déficits extérieur et budgétaire se sont sensiblement creusés, atteignant 10 % du PIB (hors dons) et 7,3 % du PIB, respectivement, en 2012, tandis que la croissance a pâti de la faiblesse de la production agricole. Le retour d'un environnement plus favorable, un accroissement des dons des pays partenaires et l'action des autorités ont contribué à réduire les déséquilibres en 2013, ramenant le déficit du compte courant, hors dons, à un niveau estimé à 8 % du PIB et le déficit budgétaire à 5,5 % du PIB. La croissance s'est accélérée, stimulée par une forte reprise de l'activité dans le secteur primaire¹.

3. Les autorités ont pris des mesures pour réduire les vulnérabilités dans un contexte socio-politique difficile; cependant, certaines réformes ont progressé plus lentement que prévu. Bien que certaines réformes, telles que l'adoption d'une nouvelle loi organique relative à la loi de finances et l'élaboration d'une réforme plus large des subventions, n'aient pas progressé au rythme prévu, les vulnérabilités ont été dans l'ensemble réduites. Face au dérapage budgétaire de 2012, les autorités ont mis en œuvre une série de mesures pour faire reculer le déficit, atténuer les risques budgétaires et renforcer la gestion des finances publiques (GFP). En particulier, les mesures prises en septembre 2013 et janvier 2014 pour indexer partiellement le prix de certains produits pétroliers subventionnés sur leurs cours mondiaux et pour diminuer ou éliminer les subventions à un certain nombre de produits ont été des pas importants dans ce sens.

¹ Voir le rapport des services du FMI pour les consultations de 2013 au titre de l'article IV (SM/14/27) pour de plus amples détails sur l'évolution récente de l'économie, les perspectives, les risques et les mesures prises récemment par les autorités.

4. La formation d'un nouveau gouvernement de coalition a mis fin à une période d'incertitude qui a retardé l'élaboration de la politique économique.

La coalition gouvernementale précédente, dirigé par le Parti Justice et développement (PJD), qui regroupe les islamistes modérés, a pris fin à l'été 2013, lorsque le parti de l'Istiqlal, membre mineur de la coalition, s'en est retiré. Après de longues négociations, la formation d'un nouveau gouvernement, qui inclut maintenant le Rassemblement national des indépendants (RNI), parti de centre droit, a été annoncée le 10 octobre 2013. L'espoir réside dans la possibilité de voir à présent les efforts de mobilisation d'un consensus sur des réformes difficiles (par exemple, celles des subventions et des retraites) menés à terme de manière à ce que des progrès plus rapides puissent être réalisés. Il subsiste toutefois, dans l'environnement régional difficile d'aujourd'hui, le risque que les tensions sociales compromettent leur application. Cependant, une communication adéquate sur les réformes et la mise en place de mesures appropriées visant à protéger les groupes les plus vulnérables contribueraient à atténuer ces risques.

5. Dans un environnement qui reste porteur de risques, les perspectives continuent à dépendre de la poursuite sans relâche des réformes.

En 2004, la croissance pourrait atteindre environ 4 % sous l'effet de l'accélération de l'activité hors secteur agricole et dans l'hypothèse d'un retour à la normale de la production céréalière; cependant, l'économie reste vulnérable à la conjoncture internationale. Bien que les perspectives mondiales s'améliorent, l'environnement économique international demeure incertain et le contexte régional volatil². Dans une telle situation, l'amélioration des conditions économiques ne saurait se poursuivre sans une application continue des réformes visant à rééquilibrer les comptes budgétaires et extérieurs, renforcer la compétitivité, assurer une croissance plus vigoureuse et plus génératrice d'emplois et améliorer la protection sociale, en particulier pour les groupes les plus vulnérables de la population.

CRITÈRES DE QUALIFICATION DE LA LPL

6. Le programme reste dans l'ensemble sur la voie tracée et le Maroc continue de satisfaire aux critères de qualification de la LPL.

Les déficits budgétaire et extérieur ont été tous deux réduits par rapport à leurs sommets de 2012. L'objectif indicatif de RIN pour fin octobre a été atteint avec une marge confortable. Cependant, l'objectif indicatif de déficit budgétaire pour fin octobre n'a pas été atteint, en grande partie parce que les dépenses d'investissement ont été supérieures au montant prévu par le programme. Tous les critères de réalisation standard ont été observés. Le Maroc continue à obtenir de bons résultats dans trois des cinq domaines dans lesquels sa qualification pour une aide au titre de la LPL est évaluée (secteur et contrôle financiers, politique monétaire et adéquation des données) et n'est pas substantiellement sous-performant dans les deux autres (politique budgétaire, et position extérieure et accès aux marchés), comme expliqué plus en détail ci-après.

² Voir la matrice d'évaluation des risques dans le rapport des services du FMI pour les consultations de 2013 au titre de l'article IV (SM/14/27).

7. Le Maroc reste attaché à une trajectoire budgétaire viable et a des antécédents de finances publiques saines, en dépit des défis de 2012. Les autorités ont pris des mesures louables pour renforcer la position budgétaire du Maroc et réduire les vulnérabilités dans ce domaine. Les services du FMI restent d'avis que le Maroc n'est pas substantiellement sous-performant dans le domaine budgétaire sur la base des considérations suivantes.

- Les autorités ont atteint leur objectif de déficit budgétaire en 2013. Le déficit, dons inclus, a été réduit de près de 2 % du PIB à 5,5 % du PIB comme programmé au moment de la deuxième revue de l'accord LPL. Comme prévu, cette réduction a été assurée en partie par une hausse des dons extérieurs (quoique le montant reçu ait été inférieur à celui escompté, ce qui implique un ajustement structurel plus vigoureux) et par une baisse des cours mondiaux du pétrole, mais aussi grâce aux mesures engagées par les autorités pour limiter la facture des subventions et la masse salariale et pour rationaliser les dépenses en capital. En effet, n'ayant pas atteint l'objectif de déficit budgétaire fixé pour fin octobre 2013 par suite de dépassements des dépenses d'investissement, les autorités ont pris, pour y remédier, des mesures visant à maîtriser ces dépenses au dernier trimestre de l'année (notamment par une annulation de tous les crédits qui y avaient été affectés et n'étaient pas engagés au 31 octobre).
- L'objectif du budget 2014 est d'assurer la poursuite d'une réduction prudente du déficit par des réformes budgétaires structurelles. Une réduction supplémentaire du déficit, qui serait ramené à 4,9 % du PIB, serait obtenue principalement par une diminution continue du coût des subventions énergétiques. D'autres mesures importantes ont été prises dans ce sens en janvier 2014, sous la forme de l'élimination des subventions à l'essence super et au fioul industriel et de l'abaissement de la subvention unitaire au gazole (voir la communication écrite ci-jointe, ¶17, 8). La réduction de la subvention au gazole sera opérée par des ajustements trimestriels à partir de février 2014. L'institution en septembre 2013 d'un mécanisme d'indexation du prix de certains produits pétroliers subventionnés sur les cours mondiaux est une étape importante vers l'atténuation des vulnérabilités budgétaires. Le budget 2014 prévoit en outre une diminution de 0,2 % du PIB des subventions alimentaires. La protection sociale pour les groupes les plus vulnérables est en train d'être élargie par le biais de programmes spécialement conçus à cet effet (communication écrite, ¶9). En outre, le budget 2014 introduit des mesures bienvenues visant à assurer une vaste réforme fiscale (communication écrite, ¶6) et porte engagement de mettre en place cette année une réforme paramétrique fort nécessaire de la principale caisse de retraite publique (communication écrite, ¶12).
- Il est actuellement procédé au renforcement du cadre budgétaire. Le Conseil des ministres a adopté à la mi-janvier une nouvelle loi organique relative à la loi de finances organique (LOLF). Le projet de LOLF inclut des améliorations bienvenues à la loi de 1998, parmi lesquelles la budgétisation pluriannuelle, la budgétisation par programmes, la gestion axée sur les résultats et la transparence budgétaire. Il est prévu qu'avant son adoption en 2014, quatre ministères commenceraient à exercer leurs activités dans le cadre d'un projet pilote de budgétisation par programmes. Le projet de LOLF s'attaque en outre aux faiblesses du cadre budgétaire qui ont été décelées en 2012 en faisant des niveaux des crédits alloués aux dépenses salariales des

plafonds contraignants et en limitant le report des crédits affectés à l'investissement, quoique les dispositions y afférentes n'entreraient pas en vigueur avant 2016 et 2017, respectivement. Les services du FMI ont salué les efforts déployés par les autorités pour renforcer et moderniser leur cadre budgétaire mais les ont engagé instamment à incorporer les pratiques optimales dans la version finale de la loi, comme l'a recommandé une récente mission d'assistance technique du FMI, en particulier pour réduire les sources potentielles de risques budgétaires, notamment dans les domaines de la couverture budgétaire (en couvrant les organismes autonomes et les entreprises publiques), de l'élaboration de la politique de finances publiques et de la discipline budgétaire (par exemple, en veillant à ce que le coût de toute nouvelle initiative soit toujours pleinement pris en compte dans le budget et en adoptant une clause de sauvegarde à l'appui de la nouvelle règle d'or). Des limitations additionnelles aux comptes spéciaux ont été en outre incluses dans le projet de LOLF, mais des restrictions plus rigoureuses seraient plus appropriées. L'intention initiale était de faire adopter la LOLF par le Parlement lors sa séance d'automne (qui se termine en février 2014), mais le but est maintenant de la faire adopter aussitôt que possible au printemps 2014 de manière à ce que la préparation de la loi de finances 2015 puisse s'inscrire dans le nouveau cadre budgétaire. La mission a souligné que les dispositions remédiant aux problèmes mis en lumière en 2012 devaient entrer en vigueur dès l'adoption de la loi. Entretemps, il y a lieu de maintenir les mesures techniques qui visent à assurer une meilleure maîtrise de la masse salariale et des dépenses d'investissement, notamment à limiter le report d'un exercice à l'autre des crédits affectés à l'investissement et non utilisés. Ces mesures ont été reconduites dans le budget 2014.

- La dette du secteur public reste soutenable³. Elle est légèrement supérieure à 60 % du PIB et est résistante aux chocs sur le PIB réel, le solde budgétaire primaire, le taux de change réel et le taux d'intérêt réel. Après un pic de 63 % du PIB en 2014, elle devrait descendre progressivement au-dessous de 60 % à moyen terme sous l'effet de l'ajustement budgétaire. Il existe des risques modérés liés aux besoins bruts de financement en cas de choc sur la croissance réelle ou sur le solde primaire.

8. La sous-performance modérée du Maroc en ce qui concerne sa position extérieure se traduit par un déficit du compte courant élevé, mais en baisse, tandis que d'autres indicateurs rassurent.

- Selon les estimations, le déficit du compte courant, hors dons, a baissé de 2 % du PIB en 2013 et se situe à environ 8 % du PIB. L'évaluation du taux de change continue à révéler des signes d'une surévaluation modérée du dirham, quoique plus faible qu'il y a un an⁴.
- Les pressions et incertitudes extérieures demeurent préoccupantes, mais les réserves ont été quasiment stables pendant plus d'un an. Étant donné les contrôles en vigueur des sorties de

³ Voir l'analyse de viabilité de la dette (AVD) dans le rapport des services du FMI pour les consultations de 2013 au titre de l'article IV (SM/14/27).

⁴ Cf. rapport pour les consultations de 2013 au titre de l'article IV (SM/14/27).

capitaux qui les isole partiellement des vulnérabilités du compte de capital, les réserves restent adéquates, à 88 % de la métrique établie par le FMI pour les réserves des marchés émergents. L'objectif indicatif de RIN pour fin octobre a été atteint avec une marge confortable. La stabilisation des réserves tient en partie à la baisse du déficit du compte courant, mais surtout aux fortes entrées de capitaux au titre des IDE, à une aide importante de la part des partenaires au développement et aux emprunts souverains extérieurs. Les réserves devraient rester à un niveau équivalent à plus de quatre mois d'importations dans le moyen terme.

- Le Maroc a confirmé une fois de plus son accès aux marchés financiers en mobilisant 750 millions de dollars EU à des conditions favorables en mai. Il n'a pas été sensiblement touché par les ventes massives récentes des marchés émergents. Bien qu'elle se soit accrue ces dernières années sous les effets conjugués de besoins de financement en hausse et de la faiblesse des marges sur les obligations internationales, la dette extérieure reste soutenable⁵.
- L'attachement des autorités à un assouplissement graduel du régime de change, conjugué aux progrès de l'ajustement budgétaire et des réformes structurelles visant à éliminer les obstacles à la croissance et à stimuler la compétitivité, devrait contribuer à soutenir la viabilité extérieure.

9. Le Maroc a de bons antécédents en matière de maintien de l'inflation à un niveau faible et stable. Bank-al-Maghrib (BAM) est parvenue à ancrer les anticipations inflationnistes de manière effective dans le régime d'arrimage du taux de change. L'inflation a été en moyenne de 1,7 % ces dix dernières années et n'a jamais dépassé 4 %. Bien que la situation de liquidité demeure tendue, les services du FMI jugent appropriée l'orientation actuelle de la politique monétaire dans le cadre monétaire et de change existant. L'écart de production hors secteur primaire est modérément négatif et les risques pour la croissance sont orientés à la baisse, mais la politique monétaire doit rester prudente face aux effets possibles sur l'inflation des hausses de prix résultant de la réforme des subventions. BAM a une capacité solide d'analyse des politiques, qui est actuellement renforcée par une assistance technique du FMI en prévision de l'adoption, à plus ou moins long délai, d'un ancrage nominal pour la politique monétaire. Comme indiqué dans les rapports précédents des services du FMI, le cadre monétaire devra évoluer en accord avec le passage à un taux de change plus flexible.

10. Le secteur financier est resté dans l'ensemble solide. À juin 2013, le ratio de fonds propres de base (catégorie 1) atteignait 10,6 % et le ratio fonds propres réglementaires/actifs pondérés en fonction des risques, 13,1 %, tous deux en augmentation par rapport à décembre 2012 (où ils se situaient à 10,2 % et 12,3 %, respectivement). La dépendance des banques à l'égard des activités de prêt est appelée à peser sur leur rentabilité, quoique celle-ci ait été jusqu'à présent résiliente, aidée en cela par leurs activités internationales. Les prêts improductifs atteignaient 5,8 % à novembre 2013, sous l'effet du ralentissement de l'activité. BAM s'attache actuellement à renforcer

⁵ Voir l'annexe consacrée à l'AVD dans le rapport pour les consultations de 2013 au titre de l'article IV. La dette extérieure est passée de 25,1 % du PIB en 2012 à 30,9 % du PIB en 2013 et devrait culminer à 31,6 % du PIB avant de reculer à 28,2 % du PIB en 2018.

davantage le contrôle bancaire conformément aux nouvelles normes de Bâle III. Le ratio de fonds propres a été relevé en juin 2013 et BAM est en train d'incorporer la nouvelle définition des fonds propres prudentiels et de la liquidité à court terme dans ses réglementations. Une mise à jour du Programme d'évaluation du secteur financier (PESF) est prévue pour l'automne 2014. Les banques marocaines se financent principalement au moyen des dépôts intérieurs, mais ont commencé à élargir leurs sources de financement pour y inclure l'émission d'obligations internationales. BAM suit de près ces activités et renforce la coordination et l'échange d'informations avec les organismes de contrôle et de réglementation des pays d'accueil, notamment par des missions de contrôle sur place.

11. Le Maroc satisfait aux critères de la LPL relatifs à la transparence et à l'intégrité des données. Il souscrit à la Norme spéciale de diffusion des données et ses données sont adéquates à des fins de surveillance et de suivi du programme. Comme indiqué dans les précédents rapports, les dépassements budgétaires de 2012 ont révélé l'existence de problèmes ayant trait aux projections budgétaires et au suivi des finances publiques, auxquels il est actuellement remédié, mais la communication des données budgétaires n'a pas été mise en cause⁶.

AUTRES QUESTIONS AYANT TRAIT AU PROGRAMME

12. Si le Maroc venait à utiliser dans son intégralité le montant total disponible, il aurait la capacité de rembourser le FMI (tableau 8). Les autorités entendent continuer à considérer l'accord LPL comme un dispositif préventif; cependant, si elles se prévalaient du montant total, les crédits du FMI représenteraient une faible part de la dette extérieure peu élevée du Maroc, et le taux de couverture des réserves se situerait à un niveau confortable. Le service de la dette extérieure s'accroîtrait modérément à moyen terme et serait gérable d'après les projections macroéconomiques à moyen terme des services du FMI⁷. En outre, l'effet de l'accord LPL sur la liquidité du FMI et son exposition potentielle au risque reste modéré. L'engagement envers le Maroc est de faible niveau et l'accord LPL ne réduit que légèrement la capacité d'engagement à terme du FMI, comme indiqué dans le rapport des services du FMI pour la demande d'un accord au titre de la LPL⁸.

13. Le Maroc continue de satisfaire aux quatre critères d'accès exceptionnel.

Premièrement, les services du FMI sont d'avis que la concrétisation d'un scénario de tensions dues aux risques de hausse des cours du pétrole et à la crise européenne pourrait donner lieu à des besoins de financement dépassant les limites normales d'accès (critère 1). Deuxièmement, les ratios

⁶ Voir le rapport des services du FMI pour la deuxième revue de l'accord au titre de la LPL (EBS/13/96), paragraphe 19, dans lequel sont examinées les mesures prises, en plus de la nouvelle LFO, pour renforcer le cadre budgétaire.

⁷ L'AVD montre que, sous les chocs les plus extrêmes, la dette extérieure resterait faible et soutenable, ce qui révèle la capacité du Maroc de rembourser le FMI même dans un scénario d'évolution défavorable (cf. le rapport pour les consultations de 2013 au titre de l'article IV (SM/14/27).

⁸ [Maroc — Demande d'un accord au titre de la Ligne de précaution et de liquidité](#) (EBS/12/102).

d'endettement demeurerait soutenable à moyen terme et il est fort probable qu'ils le resteraient en cas de chocs standard (critère 2). Troisièmement, le Maroc a confirmé une autre fois son accès aux marchés financiers, où il a mobilisé 750 millions de dollars EU à des conditions très favorables en mai 2013, et cet accès devrait se maintenir pendant la période où les ressources du FMI seraient mises à la disposition du Maroc si celui-ci venait à effectuer des achats au titre de l'accord (critère 3). Quatrièmement, les services du FMI estiment que le programme des autorités a des chances raisonnables de réussite, notamment au regard de la capacité institutionnelle et politique d'en assurer l'application. Le nouveau gouvernement a réaffirmé son attachement au programme, et une bonne communication sur les réformes et la mise en place de mesures appropriées visant à protéger les groupes les plus vulnérables devraient aider à maîtriser le risque que les tensions sociales compromettent la mise en œuvre du programme (critère 4).

14. Il ressort de l'évaluation des sauvegardes de BAM, achevée en février 2013, que le dispositif de sauvegardes est robuste et doté de mécanismes de contrôle solides. BAM a bien progressé dans la mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation des sauvegardes, parmi lesquelles la publication d'états financiers annuels audités. Les bonnes pratiques de gouvernance et les sauvegardes essentielles devront être formellement intégrées dans la loi sur la banque centrale. Les autorités s'attendent actuellement à établir des projets d'amendement de cette loi à cet effet et pour renforcer l'autonomie de la banque centrale. La préparation d'une nouvelle loi sur la banque centrale offre l'occasion d'y incorporer des aspects reflétant les pratiques optimales internationales en vigueur et pour assurer l'indépendance de la banque centrale.

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

15. Le programme reste dans l'ensemble sur la voie tracée. L'objectif indicatif de déficit budgétaire pour fin octobre n'a pas été atteint, mais l'objectif de fin d'année des autorités a été réalisé. L'objectif indicatif de RIN pour fin octobre a été atteint avec une marge confortable. Dans l'ensemble, les déficits budgétaire et extérieur ont tous deux été réduits par rapport à leurs sommets de 2012. Les autorités ont pris des mesures importantes pour renforcer leur cadre de politique budgétaire, parmi lesquelles celles visant à abaisser les coûts et les risques budgétaires associés au système des subventions.

16. Le programme pour 2014 des autorités devrait continuer à réduire les vulnérabilités extérieures et budgétaires. Le budget vise, à juste titre, à réduire le déficit davantage à travers une réduction continue des subventions, accompagnée d'une protection accrue des groupes les plus vulnérables. La nouvelle loi de finances organique, qui est essentielle au maintien d'institutions budgétaires solides, devrait entrer en vigueur à temps pour que ses dispositions régissent la préparation du budget 2015. Les services du FMI soulignent la nécessité de renforcer le projet de loi pour qu'y soient abordées les questions de discipline et couverture budgétaires ainsi que de maîtrise des dépenses, et de mettre en application les dispositions essentielles de la loi dès son adoption. Les services du FMI saluent l'intention des autorités de poursuivre leurs travaux préparatoires au passage à un régime de change plus flexible tout en mettant en œuvre des mesures structurelles pour améliorer la compétitivité et le climat des affaires.

17. Le Maroc continue de satisfaire aux critères de qualification de la LPL. Ses performances restent solides dans trois des cinq domaines dans lesquels sa qualification pour une aide au titre de la LPL est évaluée (secteur et contrôle financiers, politique monétaire et adéquation des données), et n'est pas substantiellement sous-performant dans les deux autres domaines (politique budgétaire, et position extérieure et accès aux marchés) est modérée. En conséquence, les services du FMI recommandent l'achèvement de la troisième revue de l'accord au titre de la LPL.

Tableau 1. Maroc : principaux indicateurs économiques, 2011–18

	2011	2012	LPL 1/ 2013	Rév. 2/ 2013	2014	2015	Proj.		
							2016	2017	2018
(Variation annuelle en pourcentage)									
Production et prix									
PIB réel	5.0	2.7	5.1	4.5	3.9	4.9	5.2	5.4	5.6
PIB réel, secteur primaire	5.1	-7.2	13.6	17.0	-1.0	4.5	4.5	5.0	5.0
PIB réel hors secteur primaire	5.0	4.6	3.7	2.4	4.8	5.0	5.3	5.5	5.7
Prix à la consommation (fin de période)	0.9	2.6	2.3	0.4	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5
Prix à la consommation (moyenne pour la période)	0.9	1.3	2.3	1.9	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5
(En pourcentage du PIB)									
Investissement et épargne									
Formation brute de capital	36.0	35.3	34.3	34.7	35.3	35.3	35.4	35.5	35.7
<i>dont</i> : hors administrations publiques	30.6	29.7	30.0	29.5	30.7	29.9	29.9	30.1	30.2
Épargne nationale brute	27.8	25.6	27.1	27.2	28.8	29.7	30.6	31.3	31.1
<i>dont</i> : hors administrations publiques	27.5	25.9	26.8	25.9	27.6	26.8	26.9	27.0	26.9
(En pourcentage du PIB)									
Finances publiques									
Recettes	27.8	28.7	27.5	27.9	27.4	28.1	28.1	28.2	27.6
Dépenses	34.5	36.1	33.0	33.4	32.4	32.4	31.7	31.2	30.7
Solde budgétaire	-6.7	-7.3	-5.5	-5.5	-4.9	-4.3	-3.6	-3.0	-3.0
Solde primaire (hors dons)	-4.6	-5.0	-4.0	-3.6	-2.8	-2.7	-1.9	-1.4	-0.6
Solde primaire corrigé des variations cycliques (hors dons)	-4.4	-4.7	...	-3.4	-3.3	-2.6	-1.9	-1.4	-0.6
Total de la dette publique	54.4	60.2	61.8	61.7	62.5	62.4	61.5	60.1	58.6
(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)									
Secteur monétaire									
Crédit au secteur privé 3/	9.8	4.8	6.1	3.6	5.6	6.2	6.9	6.9	6.9
Monnaie au sens large	6.4	4.5	5.5	3.9	4.6	5.5	6.5	6.0	6.0
Vitesse de circulation de la monnaie au sens large	0.8	0.8	0.8	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9
Taux des bons du Trésor à trois mois (moyenne pour la période, en pc)	3.5	3.2
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)									
Secteur extérieur									
Exportations de biens (en dollars EU, variation en pourcentage)	21.7	-0.8	3.3	1.8	9.1	7.3	7.0	6.3	7.6
Importations de biens (en dollars EU, variation en pourcentage)	25.3	1.6	0.7	0.7	6.8	5.2	5.1	5.2	5.9
Balance commerciale	-19.4	-20.9	-18.7	-19.0	-18.1	-17.1	-16.2	-15.6	-15.0
Solde des transactions courantes, hors transferts officiels	-8.4	-10.0	-8.2	-8.0	-7.5	-6.7	-5.7	-5.2	-4.7
Solde des transactions courantes, transferts officiels inclus	-8.1	-9.7	-7.2	-7.4	-6.5	-5.7	-4.8	-4.2	-4.5
Investissements directs étrangers	2.4	2.4	3.2	2.9	2.9	3.0	3.1	3.1	3.2
Total de la dette extérieure	25.1	29.8	31.3	30.9	31.5	31.6	30.6	29.2	28.2
Réserves brutes (en milliards de dollars EU)	20.6	17.5	18.7	19.3	20.0	21.1	22.4	23.7	25.1
En mois d'importations de biens et services de l'année suivante)	5.0	4.2	4.3	4.3	4.3	4.3	4.3	4.3	...
En pourcentage de la dette extérieure à court terme sur la base de l'échéance résiduelle)	1473.6	1251.8	1332.0	1374.5	1427.1	1508.7	1601.2	1691.2	1794.5
Pour mémoire :									
PIB nominal (en milliards de dollars EU)	99.2	96.1	104.8	105.5	115.1	125.1	136.0	146.7	158.4
Taux de chômage (en pourcentage)	8.9	9.0	8.9	8.9
Population (millions)	32.2	32.5	32.9	32.9	33.2	33.5	33.8	34.2	34.5
Importations nettes de produits énergétiques (milliards de \$EU)	-11.2	-12.4	-11.6	-12.2	-13.0	-12.9	-12.9	-12.9	-13.0
Monnaie nationale pour un dollar EU (moyenne pour la période)	8.1	8.6	...	8.4
Taux de change effectif réel (moyenne annuelle, variation en pourcentage)	-1.7	-1.0	...	0.1
Sources : autorités marocaines; et estimations des services du FMI.									
1/ Correspond au cadre macroéconomique de la deuxième revue dans CR/13/302.									
2/ Cadre macroéconomique révisé.									
3/ Y compris le crédit aux entreprises publiques.									

Tableau 2. Maroc : situation financière de l'administration centrale budgétaire, 2011–18

(Milliards de dirhams)

	2011	2012	LPL 1/	Rév. 2/	Proj.				
			2013		2014	2015	2016	2017	2018
Recettes	223.3	237.7	244.6	246.9	258.4	283.6	305.4	329.6	349.5
Recettes fiscales	189.0	202.7	200.7	199.5	211.3	232.5	252.7	272.4	298.5
Impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital	69.2	77.4	74.2	75.1	77.2	87.4	95.6	103.2	112.7
Impôts sur le patrimoine	9.3	11.6	12.5	11.6	14.1	13.6	14.7	15.8	17.1
Impôts sur les biens et services	94.6	99.0	101.6	99.8	106.9	117.8	127.9	139.0	152.3
Impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales	10.7	9.4	8.0	8.0	8.1	8.4	8.7	9.1	9.6
Autres recettes fiscales	5.3	5.4	4.4	4.9	5.0	5.3	5.7	5.3	6.8
Dons	1.3	0.5	8.7	6.0	10.6	10.7	10.7	12.1	2.2
Autres recettes	33.0	34.6	35.2	41.4	36.5	40.4	42.0	45.1	48.8
Charges	234.2	252.5	255.4	249.3	262.0	272.3	284.9	300.9	318.4
Rémunération des salariés 3/	99.8	108.9	114.0	112.4	118.8	119.6	124.9	130.0	137.8
Utilisation de biens et services et dons	53.5	56.6	65.0	59.0	67.9	73.7	79.2	86.0	92.9
Intérêts	18.2	20.1	22.4	22.5	24.8	27.0	29.1	31.0	32.7
Subventions 4/	48.8	54.9	41.4	41.6	35.0	34.3	32.5	32.4	32.2
Autres charges 5/	13.8	12.1	12.6	13.9	15.4	17.8	19.2	21.5	22.8
Acquisition nette d'actifs non financiers	43.0	46.1	38.1	45.9	43.0	54.6	59.7	64.2	69.5
Capacité/besoin de financement (solde global)	-53.9	-60.9	-48.9	-48.3	-46.5	-43.3	-39.2	-35.5	-38.5
Capacité/besoin de financement (hors dons)	-55.2	-61.3	-57.6	-54.3	-57.1	-54.1	-49.9	-47.6	-40.7
Variation de la valeur financière nette	-53.9	-60.9	-48.9	-48.3	-46.5	-43.3	-39.2	-35.5	-38.5
Acquisition nette d'actifs financiers	-5.7	-3.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Intérieurs	-5.7	-3.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Actions et autres participations	-5.6	-3.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Extérieurs : prêts	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Accumulation nette de passifs	48.2	57.6	48.9	48.3	46.5	43.3	39.2	35.5	38.5
Intérieurs	40.9	42.3	30.7	37.1	31.1	30.6	31.0	33.0	30.9
Numéraire et dépôts	-6.3	-6.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Titres autres qu'actions	37.4	37.4	49.6	37.1	31.1	30.6	31.0	33.0	30.9
Autres comptes à payer	9.9	9.9	-4.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Extérieurs : prêts	7.3	7.3	15.1	11.2	15.4	12.8	8.2	2.5	7.6
Pour mémoire :									
Investissement total (y compris transferts en capital)	56.8	58.1	50.7	59.7	58.4	72.4	78.9	85.7	92.3
PIB	802.6	828.2	888.5	883.5	941.5	1,009.2	1,085.9	1,170.8	1,264.5

Sources : Ministère de l'économie et des finances; et estimations des services du FMI.

1/ Correspond au cadre macroéconomique de la deuxième revue dans CR/13/302.

2/ Cadre macroéconomique révisé. Des données plus désagrégées, qui n'étaient pas disponibles au moment de la première revue, ont permis d'améliorer la classification des biens et services et des dons, établie suivant les directives du MSFP de 2001.

3/ Certaines dépenses déjà incluses dans les biens et services ont été correctement classées dans la composante "cotisations sociales" des salaires dans la colonne Rév. pour 2013.

4/ Dans les projections, ce poste inclut la protection sociale liée à la réforme des subventions.

5/ Y compris les transferts en capital aux entités publiques.

Tableau 3. Maroc : situation financière de l'administration centrale budgétaire, 2011–18
(En pourcentage du PIB)

	2011	2012	LPL 1/	Rév. 2/	Proj.				
			2013	2014	2015	2016	2017	2018	
Recettes	27.8	28.7	27.5	27.9	27.4	28.1	28.1	28.2	27.6
Recettes fiscales	23.5	24.5	22.6	22.6	22.4	23.0	23.3	23.3	23.6
Impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital	8.6	9.3	8.4	8.5	8.2	8.7	8.8	8.8	8.9
Impôts sur le patrimoine	1.2	1.4	1.4	1.3	1.5	1.4	1.4	1.4	1.4
Impôts sur les biens et services	11.8	12.0	11.4	11.3	11.4	11.7	11.8	11.9	12.0
Impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales	1.3	1.1	0.9	0.9	0.9	0.8	0.8	0.8	0.8
Autres impôts et taxes	0.7	0.6	0.5	0.6	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5
Dons	0.2	0.1	1.0	0.7	1.1	1.1	1.0	1.0	0.2
Autres recettes	4.1	4.2	4.0	4.7	3.9	4.0	3.9	3.9	3.9
Charges	29.2	30.5	28.7	28.2	27.8	27.0	26.2	25.7	25.2
Rémunération des salariés 3/	12.4	13.1	12.8	12.7	12.6	11.9	11.5	11.1	10.9
Utilisation des biens et services et dons	6.7	6.8	7.3	6.7	7.2	7.3	7.3	7.3	7.3
Intérêts	2.3	2.4	2.5	2.5	2.6	2.7	2.7	2.6	2.6
Subventions 4/	6.1	6.6	4.7	4.7	3.7	3.4	3.0	2.8	2.6
Autres charges 5/	1.7	1.5	1.4	1.6	1.6	1.8	1.8	1.8	1.8
Acquisition nette d'actifs non financiers	5.4	5.6	4.3	5.2	4.6	5.4	5.5	5.5	5.5
Capacité/besoin de financement (solde global)	-6.7	-7.3	-5.5	-5.5	-4.9	-4.3	-3.6	-3.0	-3.0
Capacité/besoin de financement (hors dons)	-6.9	-7.4	-6.5	-6.1	-6.1	-5.4	-4.6	-4.1	-3.2
Variation de la valeur financière nette	-6.7	-7.3	-5.5	-5.5	-4.9	-4.3	-3.6	-3.0	-3.0
Acquisition nette d'actifs financiers	-0.7	-0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Intérieurs	-0.7	-0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Actions et autres participations	-0.7	-0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Extérieurs : prêts	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Accumulation nette de passifs	6.0	7.0	5.5	5.5	4.9	4.3	3.6	3.0	3.0
Intérieurs	5.1	5.1	3.5	4.2	3.3	3.0	2.9	2.8	2.4
Numéraire et dépôts	-0.8	-0.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Titres autres qu'actions	4.7	4.5	5.6	4.2	3.3	3.0	2.9	2.8	2.4
Autres comptes à payer	1.2	1.2	-0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Extérieurs : prêts	0.9	0.9	1.7	1.3	1.6	1.3	0.8	0.2	0.6
Pour mémoire :									
Investissement total (y compris transferts en capital)	7.1	7.0	5.7	6.8	6.2	7.2	7.3	7.3	7.3

Sources : Ministère de l'économie et des finances; et estimations des services du FMI.

1/ Correspond au cadre macroéconomique de la deuxième revue dans CR/13/302.

2/ Cadre macroéconomique révisé. Des données plus désagrégées, qui n'étaient pas disponibles au moment de la première revue, ont permis d'améliorer la classification des biens et services et des dons en suivant les directives du MSFP de 2001.

3/ Certaines dépenses déjà incluses dans les biens et services ont été correctement classées dans la composante "cotisations sociales" des salaires dans la colonne Rév. pour 2013.

4/ Dans les projections, ce poste inclut la protection sociale liée à la réforme des subventions.

5/ Y compris les transferts en capital aux entités publiques.

Tableau 4. Maroc : compte de patrimoine de l'administration centrale budgétaire, 2011-18

(Milliards de dirhams)

	2011	2012	LPL 1/	Rév. 2/	Proj.				
			2013	2014	2015	2016	2017	2018	
Valeur financière nette	-428.9	-428.9	-481.9	-481.9	-581.9	-622.9	-660.9	-696.9	-734.5
Actifs financiers	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0
Intérieurs	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0
Numéraire et dépôts 3/	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0
Extérieurs	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Passifs	430.9	493.3	544.6	540.4	583.9	624.8	662.8	698.9	736.5
Intérieurs	331.3	378.4	411.6	414.4	442.5	470.6	500.5	533.9	564.0
Titres autres qu'actions 3/	331.3	378.4	411.6	415.6	446.7	477.2	508.2	541.2	572.1
Extérieurs	99.6	114.8	133.0	126.0	141.4	154.2	162.4	164.9	172.5
Prêts 3/	99.6	114.2	133.0	126.0	141.4	154.2	162.4	164.9	172.5
Pour mémoire :									
PIB	802.6	828.2	888.5	883.5	941.5	1,009.2	1,085.9	1,170.8	1,264.5
Sources : autorités marocaines; et estimations des services du FMI.									
1/ Correspond au cadre macroéconomique de la deuxième revue dans CR/13/302.									
2/ Cadre macroéconomique révisé.									
3/ Les données relatives au reste des instruments ne sont pas disponibles pour le moment.									

Tableau 5. Maroc : balance des paiements, 2011-18

(En milliards de dollars EU, sauf indication contraire)

	2011	2012	LPL 1/	Rév. 2/	Proj.				
			2013	2014	2015	2016	2017	2018	
Compte des transactions courantes	-8.1	-9.4	-7.6	-7.8	-7.4	-7.1	-6.6	-6.2	-7.2
Balance commerciale	-19.3	-20.1	-19.6	-20.0	-20.9	-21.4	-22.0	-22.9	-23.7
Exportations, f.à.b.	21.6	21.5	22.1	21.8	23.8	25.6	27.4	29.1	31.3
Agriculture	3.5	3.5	3.6	3.8	4.0	4.2	4.4	4.6	4.9
Phosphates et produits dérivés	6.0	5.5	5.4	4.7	5.0	5.4	5.9	6.4	6.9
Importations, f.à.b.	-40.9	-41.5	-41.7	-41.9	-44.7	-47.0	-49.4	-52.0	-55.0
Energie	-11.2	-12.4	-11.6	-12.2	-13.0	-12.9	-12.9	-12.9	-13.0
Biens d'équipement	-8.4	-8.5	-9.3	-9.2	-9.9	-10.5	-11.1	-11.6	-12.4
Produits alimentaires	-4.8	-4.8	-4.4	-4.2	-4.5	-4.7	-4.9	-5.1	-5.2
Services	5.3	5.3	5.7	5.7	6.4	7.0	7.8	8.5	9.2
Recettes du tourisme	7.3	6.7	6.9	6.9	7.4	7.8	8.4	8.8	9.3
Revenu	-2.1	-2.2	-2.1	-1.9	-2.2	-2.3	-2.5	-2.6	-2.6
Transferts	8.0	7.7	8.5	8.4	9.3	9.7	10.2	10.8	10.0
Transferts privés (net)	7.7	7.5	7.4	7.8	8.0	8.5	8.9	9.3	9.8
Envois de fonds des travailleurs	7.1	6.7	6.6	6.9	7.1	7.5	7.9	8.3	8.8
Dons officiels (net)	0.3	0.2	1.0	0.6	1.2	1.2	1.3	1.4	0.2
Compte de capital	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Compte financier	5.7	6.2	8.8	9.2	7.8	8.0	7.8	7.5	8.6
Investissements directs	2.4	2.3	3.3	3.0	3.4	3.7	4.2	4.6	5.1
Privatisation	0.7	0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Investissements de portefeuille	-0.2	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3
Autres	3.5	3.7	5.4	5.9	4.3	4.0	3.4	2.5	3.2
Privé	1.8	1.0	0.0	3.4	1.4	1.5	1.5	1.5	1.6
Prêts publics à moyen et long terme (net)	1.7	2.8	3.4	2.6	2.9	2.5	1.8	1.0	1.6
Décassements	3.2	4.4	5.1	4.3	4.8	4.5	3.7	3.6	3.6
Amortissement	-1.5	-1.6	-1.7	-1.7	-1.9	-1.9	-1.9	-2.6	-2.0
Accumulation d'avoirs de réserve (- augmentation)	2.6	3.4	-1.2	-1.4	-0.4	-0.9	-1.2	-1.3	-1.5
Erreurs et omissions	-0.2	-0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
	(En pourcentage du PIB)								
Compte des transactions courantes	-8.1	-9.7	-7.2	-7.4	-6.5	-5.7	-4.8	-4.2	-4.5
Balance commerciale	-19.4	-20.9	-18.7	-19.0	-18.1	-17.1	-16.2	-15.6	-15.0
Exportations, f.à.b.	21.8	22.3	21.1	20.7	20.7	20.4	20.1	19.8	19.7
Agriculture	3.6	3.7	3.4	3.6	3.5	3.3	3.2	3.1	3.1
Phosphates et produits dérivés	6.0	5.7	5.2	4.4	4.4	4.3	4.3	4.3	4.3
Importations, f.à.b.	-41.2	-43.2	-39.8	-39.7	-38.8	-37.6	-36.3	-35.4	-34.7
Pétrole	-11.3	-12.9	-11.0	-11.5	-11.3	-10.3	-9.5	-8.8	-8.2
Biens d'équipement	-8.5	-8.8	-8.9	-8.7	-8.6	-8.4	-8.2	-7.9	-7.8
Produits alimentaires	-4.8	-5.0	-4.2	-4.0	-3.9	-3.8	-3.6	-3.5	-3.3
Services	5.3	5.5	5.4	5.4	5.5	5.6	5.8	5.8	5.8
Recettes du tourisme	7.4	7.0	6.6	6.5	6.4	6.2	6.2	6.0	5.9
Revenu	-2.1	-2.3	-2.0	-1.8	-1.9	-1.9	-1.9	-1.7	-1.7
Transferts	8.1	8.0	8.1	8.0	8.0	7.8	7.5	7.3	6.3
Transferts privés (net)	7.8	7.8	7.1	7.4	7.0	6.8	6.5	6.4	6.2
Envois de fonds des travailleurs	7.2	7.0	6.3	6.6	6.2	6.0	5.8	5.7	5.6
Dons officiels (net)	0.3	0.2	1.0	0.6	1.1	1.0	0.9	1.0	0.1
Compte de capital	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Compte financier	5.7	6.4	8.4	8.7	6.8	6.4	5.7	5.1	5.5
Investissements directs	2.4	2.4	3.2	2.9	2.9	3.0	3.1	3.1	3.2
Privatisation	0.7	0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Investissements de portefeuille	-0.2	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
Autres	3.5	3.9	5.1	5.6	3.7	3.2	2.5	1.7	2.0
Privé 3/	1.8	1.0	0.0	3.2	1.2	1.2	1.1	1.1	1.0
Prêts publics à moyen et long terme (net)	1.7	2.9	3.2	2.4	2.5	2.0	1.3	0.7	1.0
Décassements	3.2	4.5	4.9	4.1	4.1	3.6	2.7	2.4	2.3
Amortissement	-1.5	-1.7	-1.7	-1.6	-1.6	-1.5	-1.4	-1.8	-1.3
Pour mémoire :									
Solde des transactions courantes, hors dons officiels (en % du PIB)	-8.4	-10.0	-8.2	-8.0	-7.5	-6.7	-5.7	-5.2	-4.7
Termes de l'échange (variation en pourcentage)	2.3	-11.9	0.3	-2.8	0.7	-0.5	0.5	0.5	0.2
Réserves officielles brutes 3/	20.6	17.5	18.7	19.3	20.0	21.1	22.4	23.7	25.1
En mois d'importations futures de B&S, hors revenus des facteurs	5.0	4.2	4.3	4.3	4.3	4.3	4.3	4.3	4.3
Service de la dette (en % des exportations B&S hors rev fact et envois fonds) 4/		5.8	6.6	6.6	6.7	6.7	6.4	7.4	6.0
Dette extérieure contractée ou garantie par l'Etat (en % du PIB)	23.6	25.7	27.2	26.5	27.4	27.6	27.0	25.7	24.8
DH pour 1\$EU, moyenne pour la période	8.1	8.6	8.5	8.4
PIB (\$EU)	99.2	96.1	104.8	105.5	115.1	125.1	136.0	146.7	158.4
Cours du pétrole (\$EU/baril; Brent)	111.0	112.0	104.5	108.9	109.5	103.9	98.4	93.7	90.6
Sources : Ministère des finances; Office des changes; et estimations et projections des services du FMI.									
1/ Corespond au cadre macroéconomique de la deuxième revue dans CR/13/302.									
2/ Cadre macroéconomique révisé.									
3/ Non compris la position de réserve au FMI.									
4/ Dette contractée ou garantie par l'Etat.									

Tableau 6. Maroc : situation monétaire, 2011-14

	2011	2012	LPL 1/ 2013	Rév. 2/ 2014	2014
	(Milliards de dirhams)				
Actifs extérieurs nets	173.6	148.1	160.8	159.6	162.7
Autorités monétaires	171.9	145.4	157.9	156.8	159.9
<i>dont</i> : réserves brutes	177.1	147.9	157.9	159.3	162.4
<i>dont</i> : position nette au FMI	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Institutions de dépôts	1.7	2.7	2.9	2.8	2.8
Actifs intérieurs nets	775.6	844.1	886.0	871.2	915.6
Crédit intérieur	798.3	855.0	899.6	881.3	930.0
Crédit net à l'État	102.1	115.6	125.5	125.6	131.9
Système bancaire	102.1	115.6	125.5	125.6	131.9
Bank Al-Maghrib	2.2	0.5	0.1	0.2	-0.2
<i>dont</i> : dépôts	-3.4	-4.5	-4.8	-4.7	-5.1
Institutions de dépôts	99.9	124.9	125.4	125.4	132.0
Crédit à l'économie	696.2	729.6	774.1	755.6	798.1
Autres passifs, net	22.7	10.9	13.6	10.0	14.4
Monnaie au sens large	949.3	992.2	1,046.7	1,030.9	1,078.3
Monnaie	586.8	612.2	658.2	645.5	680.5
Circulation fiduciaire	158.3	163.6	175.6	174.6	186.0
Dépôts à vue	428.5	448.5	482.6	470.9	494.5
Quasi-monnaie	340.9	354.7	368.9	368.9	383.7
Dépôts en devises	21.6	25.3	19.7	16.4	14.1
	(Variation annuelle en pourcentage)				
Actifs extérieurs nets	-11.8	-14.7	6.8	7.8	1.9
Actifs intérieurs nets	11.6	8.8	5.3	3.2	5.1
Crédit intérieur	11.6	7.1	5.2	3.1	5.5
Crédit net à l'État	25.8	13.2	7.9	8.7	5.0
Crédit à l'économie	9.8	4.8	6.1	3.6	5.6
Monnaie au sens large	6.4	4.5	5.5	3.9	4.6
	(Variation en pourcentage de la monnaie au sens large)				
Actifs extérieurs nets	-2.6	-2.7	1.0	1.2	0.3
Crédit intérieur	9.3	6.0	4.5	2.6	4.7
Crédit net à l'État	2.3	1.4	0.9	1.0	0.6
Crédit à l'économie	6.9	3.5	4.5	2.6	4.1
Autres actifs, net	-0.3	1.2	0.0	0.1	-0.4
Pour mémoire					
Vitesse de circulation (PIB/M3)	0.85	0.83	0.85	0.86	0.87
Vitesse de circulation (PIB hors agr./M3)	0.72	0.72	0.73	0.73	0.75
Crédit à l'économie/PIB (en pourcentage)	86.7	88.1	87.1	85.5	84.8
Crédit à l'économie/PIB hors agriculture (en %)	101.2	101.7	101.8	100.5	98.8
Sources : Bank Al-Maghrib; et estimations des services du FMI.					
1/ Correspond au cadre macroéconomique de la deuxième revue dans CR/13/302.					
2/ Cadre macroéconomique révisé.					

Tableau 7. Maroc : indicateurs de solidité financière, 2008–13

(En pourcentage, sauf indication contraire)

	2008	2009	2010	2011	2012	Jun-13
Fonds propres réglementaires 1/						
Fonds propres réglementaires/actifs pondérés en fonction des risques	11,2	11,7	12,3	11,7	12,3	13,1
Fonds propres de base/actifs pondérés en fonction des risques	9,6	9,2	9,7	9,6	10,2	10,6
Fonds propres/actifs	6,9	7,2	8,3	8,1	8,5	8,9
Qualité des actifs						
Répartition sectorielle des prêts/total des prêts						
Industrie	18,7	18,3	18,4	18,4	18,1	18,9
Agriculture	4,1	3,4	4,1	4,1	4,1	4,1
Commerce	6,5	7,0	6,7	6,6	7,0	6,0
Bâtiment et travaux publics	15,9	14,1	13,3	13,9	12,6	12,7
Tourisme	2,6	3,2	2,9	2,8	2,9	2,7
Secteur financier	13,1	12,5	12,1	11,9	11,0	11,1
Fonction publique	3,7	4,3	5,0	4,8	5,0	4,6
Transports et communications	4,5	4,2	4,0	4,1	4,0	4,0
Ménages	26,5	27,6	28,1	27,6	28,9	29,9
Autres	4,4	5,4	5,4	5,8	6,4	6,0
Prêts en devises/total des prêts	2,4	2,5	2,5	3,5	2,9	2,9
Crédit au secteur privé/total des prêts	93,3	91,0	91,0	92,0	91,0	91,0
Prêts improductifs/total des prêts	6,0	5,5	4,8	4,8	5,0	5,4
provisions spécifiques/prêts improductifs	75,3	74,1	70,1	68,7	67,8	66,0
Prêts improductifs moins provisionnement/fonds propres de base	13,9	12,7	12,2	12,9	13,6	14,5
Grands risques/fonds propres de base	314,0	376,0	336,0	354,0	347,0	326,0
Prêts aux filiales/total des prêts	6,4	6,7	6,1	6,3	5,4	4,1
Prêts aux actionnaires/total des prêts	2,0	1,0	0,8	1,2	1,0	1,0
Provisions spécifiques/total des prêts	4,5	4,0	3,4	3,5	3,3	3,6
Provisions générales/total des prêts	0,2	0,1	0,2	0,3	0,7	0,8
Rentabilité						
Rentabilité des actifs	1,2	1,2	1,2	1,1	1,0	1,2
Rentabilité des fonds propres	16,7	15,2	14,2	13,4	11,8	12,6
Écart de taux d'intérêt moyen (entre prêts et dépôts)	3,2	3,1	3,3	3,3	3,2	3,5
Rendement du crédit	5,8	5,8	5,7	5,7	5,6	5,5
Coût du risque en pourcentage du crédit	0,4	0,5	0,5	0,5	0,8	0,9
Marge d'intérêt nette/produit net bancaire (PNB) 2/	78,1	76,7	76,3	75,8	76,5	76,5
Charges d'exploitation/PNB	47,8	47,5	46,4	47,9	47,5	44,6
Charges d'exploitation/total des actifs	1,7	1,7	1,8	1,9	1,8	1,8
Charges de personnel/charges hors intérêts	51,9	49,7	49,1	49,4	49,2	49,1
Produit des transactions et autres produits hors intérêts/PNB	21,9	23,3	23,7	24,2	23,5	23,5
Liquidité						
Actifs liquides/total des actifs	24,4	17,3	12,0	11,7	10,5	11,0
Actifs liquides/passifs à court terme	24,7	23,0	16,0	16,1	14,7	14,9
Dépôts/prêts	113,0	108,0	104,0	99,0	96,1	97,3
Dépôts des entreprises publiques/total des dépôts	5,1	4,8	5,2	4,8	4,5	4,6
Sensibilité au risque de marché						
Position ouverte nette en devises/fonds propres de base	6,5	13,5	10,3	7,3	7,4	2,1

Source: Bank Al-Maghrib.

1/ Les indicateurs de solidité financière (ISF) sont calculés suivant les directives du Guide pour l'établissement des ISF du FMI, 2004.

2/ Produit net bancaire (PNB) = marge d'intérêt nette - commissions versées + commissions reçues.

Tableau 8. Maroc : indicateurs de la capacité de remboursement, 2011–18 1/

	2012	2013	Proj.				
			2014	2015	2016	2017	2018
Exposition et remboursements (millions de DTS)							
Crédit du CRG au Maroc	0.0	0.0	4117.4	4117.4	4117.4	2573.4	514.7
(En pourcentage de la quote-part)	0.0	0.0	700.0	700.0	700.0	437.5	87.5
Commissions exigibles sur le crédit du CRG	0.0	0.0	46.1	46.1	41.7	20.1	1.4
Service de la dette exigible sur le crédit du CRG	0.0	0.0	46.1	46.1	41.7	1564.1	2060.1
Ratios de la dette et du service de la dette							
En pourcentage du PIB							
Total de la dette extérieure	25.9	27.1	33.8	34.1	33.7	31.1	27.5
Dette extérieure publique	22.9	23.9	30.1	30.5	30.2	27.7	24.3
Crédit du CRG au Maroc	0.0	0.0	5.5	5.1	4.6	2.7	0.5
Service de la dette extérieure totale	2.3	2.3	2.5	2.5	2.5	4.0	4.6
Service de la dette extérieure publique	2.3	2.2	2.1	2.1	2.1	3.7	4.0
Service de la dette exigible sur le crédit du CRG	0.0	0.0	0.1	0.1	0.0	1.6	2.0
En pourcentage des réserves internationales brutes							
Total de la dette extérieure	142.2	148.7	194.9	201.6	204.4	192.6	173.6
Dette extérieure publique	125.7	131.1	173.3	180.3	183.2	171.7	153.2
Crédit du CRG au Maroc	0.0	0.0	31.6	29.9	28.2	16.7	3.1
En pourcentage des exportations de biens et services							
Total de la dette extérieure	69.7	80.1	108.9	119.2	128.2	127.6	122.0
Dette extérieure publique	61.7	70.6	96.9	106.5	114.9	113.7	107.7
Crédit du CRG au Maroc	0.0	0.0	17.7	17.7	17.7	11.0	2.2
En pourcentage du total de la dette extérieure							
Crédit du CRG au Maroc	0.0	0.0	16.2	14.8	13.8	8.7	1.8
En pourcentage de la dette extérieure publique							
Crédit du CRG au Maroc	0.0	0.0	18.2	16.6	15.4	9.7	2.1
Pour mémoire :							
PIB nominal (en milliards de dollars EU)	96.1	105.5	115.1	125.1	136.0	146.7	158.4
Réserves internationales brutes (en milliards de dollars EU)	17.5	19.3	20.0	21.1	22.4	23.7	25.1
Exportations de biens et services (milliards de dollars EU)	34.6	35.8	38.9	41.7	44.8	47.6	50.9
Quote-part (milliards de DTS)	588.2	588.2	588.2	588.2	588.2	588.2	588.2
Source : estimations et projections des services du FMI.							
1/ On suppose que le financement disponible est utilisé dans sa totalité au moment de la troisième revue de l'accord LPL. Les autorités marocaines ont déclaré leur intention de considérer l'accord comme un dispositif préventif.							

Rabat, le 23 janvier 2014

M^{me} Christine Lagarde
Directrice générale
Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431
U.S.A.

Madame la Directrice Générale,

1. Dans un environnement international toujours défavorable et incertain, l'économie marocaine a réalisé des performances appréciables en 2013, après une année 2012 difficile. Ces performances reflètent les fondamentaux solides de l'économie et sa résilience face aux chocs exogènes, et ce grâce à la poursuite de la mise en œuvre de politiques macroéconomiques saines et la réalisation de progrès importants dans la mise en œuvre des réformes structurelles. Nous restons déterminés à continuer à mener les politiques économiques décrites dans la présente lettre et dans nos communications antérieures afin d'atteindre nos objectifs macroéconomiques à court et moyen termes.
2. La stratégie économique du gouvernement vise à renforcer la croissance et l'emploi dans un cadre macroéconomique stable, tout en réduisant les vulnérabilités et en reconstituant les marges de manœuvre budgétaire et extérieure. Cependant, la persistance d'un environnement extérieur difficile et incertain devrait continuer à peser sur nos comptes extérieurs. Dans ce contexte, la LPL répond bien aux besoins de notre pays, bien qu'il n'y ait pas de besoin immédiat de financement de la balance des paiements au moyen de cette ligne que nous continuerons de traiter comme instrument de précaution.
3. Notre programme appuyé par la LPL a pour objectif de continuer à réduire le déficit budgétaire et de maîtriser le déficit du compte courant en vue d'assurer la viabilité des finances publiques et la soutenabilité des comptes extérieurs. Des politiques actives en matière d'emploi et de développement de secteurs émergents, l'amélioration du système d'éducation et de formation et la poursuite des efforts visant à améliorer le climat des affaires permettront de soutenir la compétitivité et la création d'emplois. La diversification en cours des exportations, tant sur le plan géographique que sectoriel, notamment dans les secteurs de l'agro-industrie, de l'automobile, de l'aéronautique et de l'électronique, atteste du succès de ces efforts.
4. La croissance économique au Maroc devrait atteindre 4,8% en 2013 grâce à une récolte céréalière record, même si certains secteurs ont ralenti reflétant principalement l'effet différé de la récession dans la zone Euro. Le compte courant devrait s'améliorer de 2 points du PIB pour s'établir à environ 7,5% sous l'effet d'une baisse des importations, du bon comportement des exportations liées aux secteurs émergents et de la stabilité des recettes touristiques et des transferts des marocains résidents à l'étranger. La forte progression des entrées au titre des IDE ainsi que les dons et emprunts souverains ont également contribué à stabiliser les réserves à plus de quatre mois

d'importations tout au long de 2013. Dans l'hypothèse du retour à une campagne céréalière moyenne en 2014, la croissance globale devrait se maintenir autour de 4%, du fait de l'accélération attendue de la croissance non agricole, alors que l'inflation restera faible à environ 2,5%.

5. Le déficit budgétaire s'est réduit considérablement en 2013 passant à 5,4% contre 7,3% du PIB en 2012, en ligne avec notre objectif à moyen terme de 3% du PIB. Le tassement des recettes fiscales lié notamment au ralentissement de certaines activités non agricoles a été compensé par la hausse des recettes non fiscales. Au niveau des dépenses, les salaires, les subventions, les autres biens et services et les transferts ont été bien maîtrisés, ce qui a permis de maintenir les dépenses d'investissement à leur niveau de 2012.

6. La loi de finances 2014 vise à réduire davantage le déficit budgétaire pour le ramener à 4,9% du PIB. Elle amorce la mise en œuvre de certaines recommandations des « Assises fiscales » de 2013 afin d'accroître l'équité du régime fiscal et d'améliorer la compétitivité des entreprises. Les mesures introduites portent notamment sur la réduction des dépenses fiscales, à travers la fiscalisation progressive du secteur agricole, et la réforme de la TVA visant à simplifier le régime, éviter l'accumulation des crédits et atténuer l'impact du butoir. S'agissant des dépenses, le gouvernement a pris des mesures importantes pour maîtriser les dépenses non prioritaires en faveur des secteurs sociaux et ceux porteurs de croissance. Le gouvernement est décidé à mettre en œuvre les mesures nécessaires pour assurer la réalisation de l'objectif de déficit budgétaire susvisé.

7. Dans ce cadre, le gouvernement a nettement réduit les vulnérabilités liées au système de subventions en introduisant, en septembre dernier, un mécanisme d'indexation partielle des prix de l'essence, du gasoil et du fuel industriel. Ce mécanisme a été accompagné par un système de couverture pour le gasoil. Le coût annuel des subventions a ainsi diminué de presque 2 points de PIB en 2013 (de 6,6% du PIB à 4,7% du PIB) reflétant notamment l'impact en année pleine des augmentations intervenues en juin 2012, la baisse de la consommation de certains produits pétroliers et des cours mondiaux de l'énergie et l'entrée en vigueur du mécanisme d'indexation.

8. Conformément à l'objectif de réduction de l'enveloppe des subventions non ciblées à 3% du PIB à l'horizon 2016, le budget de 2014 vise à ramener cette enveloppe à 3,7% du PIB grâce à l'impact en année pleine du système d'indexation et aux nouvelles mesures introduites en début d'année. Dans ce cadre, les subventions de l'essence et du fuel industriel ont été supprimées. En outre, un arrêté a été publié le 16 janvier 2013, fixant le calendrier de l'ajustement du prix du gasoil en vue d'en ramener la subvention unitaire au niveau prévu par la loi de finances 2014.

9. Le gouvernement renforce graduellement le dispositif de protection sociale et son ciblage sur les groupes vulnérables. Parallèlement au renforcement continu des actions menées dans le cadre de l'Initiative Nationale de Développement Humain pour réduire la pauvreté et l'exclusion sociale, la couverture des programmes d'éducation TAYSSIR et d'assurance santé RAMED a été élargie dans le cadre de la loi de finances 2014 et les ressources du fonds de cohésion sociale ont été renforcées notamment pour financer un programme d'aide aux veuves en situation précaire et aux personnes handicapées. De plus, des mesures de soutien au transport public ont été prises pour atténuer l'impact des hausses des prix des carburants.

10. En ce qui concerne la masse salariale, la loi de finances 2014 réduit considérablement la création nette de nouveaux postes par rapport aux années antérieures. L'accroissement envisagé de la mobilité des fonctionnaires, qui s'inscrira dans le plan de modernisation du secteur public, contribuera à la maîtrise de la masse salariale à moyen terme. En outre, le gouvernement a décidé de reporter sur 2015 la mise en application des décisions relatives à toute révision des statuts prises en cours d'année en dehors de ce qui a été programmé dans la loi de finances, et de ne plus permettre d'utiliser les postes budgétaires devenus vacants en cours d'année pour de nouveaux recrutements.

11. Le renforcement du cadre de gestion budgétaire constitue une priorité importante pour le gouvernement. Des mesures tendant à limiter les reports de crédits liés aux dépenses d'investissement et à maîtriser la masse salariale, (énoncées dans notre lettre du 17 juillet 2013) ont permis de réduire considérablement les vulnérabilités liées à ces dépenses en 2013 et seront reconduites jusqu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi organique de la loi de finances (LOLF). Le projet de LOLF a été approuvé par le Conseil des Ministres en date du 20 janvier 2014 et sera soumis au Parlement en vue de son adoption et de sa mise en application dès la loi de finances 2015. Quatre ministères expérimentent déjà les principes de cette nouvelle loi organique en 2014.

12. Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme du système des retraites, une réforme paramétrique de la CMR sera lancée en 2014 et devrait entrer en vigueur en janvier 2015. Cette réforme paramétrique, qui touchera l'âge légal de la retraite, les taux de cotisation et le mode de calcul des prestations, permettra de repousser l'horizon de viabilité du régime et de garantir un équilibre entre les cotisations et les droits acquis à partir de la date de la réforme. Dans une seconde phase, une évolution de la structure institutionnelle des régimes de retraites vers un système bipolaire (secteur privé/public) sera mise en œuvre.

13. Bank Al-Maghrib (BAM) reste fermement déterminée à préserver la stabilité des prix. Elle continuera à fournir au secteur bancaire les liquidités nécessaires pour un financement approprié de l'économie. Elle attache une importance particulière à faciliter le financement des très petites, petites et moyennes entreprises et dispose à ce titre de tous les moyens de contrôle nécessaires à une bonne maîtrise des risques éventuels liés aux opérations de refinancement garanties par des créances sur cette catégorie d'entreprises.

14. Le secteur bancaire dans son ensemble reste sain. La banque centrale continue de renforcer la supervision bancaire à travers l'introduction progressive des normes de Bâle III. Le ratio de fonds propres a été relevé en juin 2013 et BAM a adopté les textes relatifs aux nouvelles définitions des fonds propres prudentiels et de la liquidité à court terme dans son dispositif macro prudentiel et veille à leur application progressive par les banques. Les créances en souffrance ont augmenté légèrement pour atteindre 5,8% à fin novembre 2013 (contre 5% à fin 2012) ; BAM veille à en assurer un provisionnement adéquat. En outre, la présence accrue des banques marocaines en Afrique subsaharienne et les risques potentiels qui peuvent en résulter font l'objet d'un suivi étroit de la part de BAM, en coopération avec les instances réglementaires des pays d'accueil, y compris à travers des missions de supervision conjointes. Une mise à jour du Programme d'évaluation du secteur financier est prévue à l'automne 2014.

15. Le régime de parité fixe du dirham par rapport à un panier euro/dollar a bien servi le Maroc en fournissant un important ancrage nominal. Nous estimons toutefois qu'une flexibilité accrue du régime de change, bien coordonnée avec les autres politiques macroéconomiques et les réformes structurelles appropriées, donnerait à l'économie plus de latitude pour faire face aux chocs exogènes, renforcer la compétitivité, promouvoir la diversification des échanges et faciliter l'intégration à l'économie mondiale. Nous sommes en train d'étudier les possibilités d'introduire une plus grande souplesse dans le régime de change tout en définissant un nouvel ancrage nominal de la politique monétaire. Par ailleurs, BAM renforce ses capacités d'analyse en matière de prévision de l'inflation, élément crucial pour la mise en place d'un nouveau régime monétaire. L'assistance technique du FMI dans ce domaine est appréciée.

16. Le gouvernement est engagé dans un processus de réformes structurelles ambitieuses pour améliorer la compétitivité de l'économie et la croissance potentielle. Les réformes récentes comprennent une révision de la réglementation des marchés publics, le renforcement de l'indépendance du conseil de la concurrence et l'élargissement des compétences du Conseil économique, social et environnemental. De même, une évaluation complète du système judiciaire a été menée et une réforme en profondeur de ce système est déjà enclenchée. En outre, plusieurs initiatives sont en cours en vue d'élargir les politiques sectorielles et en renforcer la synergie, promouvoir l'auto-entrepreneuriat et réduire le niveau d'informalité dans l'économie et opérationnaliser la stratégie nationale de la petite et moyenne entreprise.

17. Concernant les repères indicatifs de la LPL à fin octobre 2013, les réserves internationales nettes ont largement dépassé le niveau fixé, alors que le déficit de l'administration centrale a été légèrement dépassé, principalement à cause de l'accélération des dépenses d'investissement au cours des derniers jours du mois. Nous avons observé, et continueront d'observer, les critères standards concernant les restrictions au commerce et aux opérations de change, les accords de paiements bilatéraux, les pratiques de taux de change multiple et la non accumulation d'arriérés de paiement de la dette extérieure, conformément aux exigences de la LPL.

18. Nous sommes déterminés à préserver la stabilité macroéconomique et à reconstituer les marges de manœuvre pour faire face à d'éventuels chocs exogènes. Nous restons convaincus que les mesures décrites dans la présente communication et dans celles du 27 juillet 2012, du 17 janvier 2013 et du 15 juillet 2013, sont appropriées pour atteindre nos objectifs, conformément au programme appuyé par la LPL, sur la base duquel nous sollicitons l'achèvement de la troisième revue.

Mohamed Boussaïd
Ministre de l'économie et des finances

Abdellatif Jouahri
Gouverneur, Bank Al-Maghrib

Tableau 1. Maroc: Repères Quantitatifs Indicatifs

	10/31		
	Repère	Ajusté	Réalisation
Repères Indicatifs 1/			
Réserves internationales nettes (RIN) de Bank Al-Maghrib (BAM) (stock de fin de période, en millions de dollars américains)	17,100	16,255	17,500
Déficit budgétaire (cumulatif depuis le début de l'année, fin de période, en millions de dirhams)	-41,000	-44,195	-46,793
Pour mémoire:			
Ajustement sur les RIN (en millions de dollars américains) 2/	2,412	-845	1,567
Ajustement sur le déficit budgétaire (en millions de dirhams) 3/	5,474	-3,195	2,279

Source: Estimations des services du FMI.

1/ Evalués au taux de change du programme (8.429 dirhams/dollar à fin Avril 2012) pour les années 2012 et 2013

2/ Les ajustements sont spécifiés dans l'Annexe Technique. Par conséquent, le plancher sur les RIN sera ajusté à la baisse dans le cas d'un déficit des dons publics et des tirages sur emprunts par rapport aux projections. Les ajustements pour 2013 sont cumulatifs depuis fin octobre 2012.

3/ Les ajustements sont spécifiés dans l'Annexe Technique. Par conséquent, le plafond sur le déficit budgétaire sera ajusté à la hausse dans le cas d'un déficit de dons budgétaires par rapport aux projections. Les ajustements pour 2013 sont cumulatifs depuis fin décembre 2012.



Communiqué de presse No. 14/37
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
31 janvier 2014

Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431 USA

Le Conseil d'administration du FMI conclut la troisième revue de l'accord au titre de la ligne de précaution et de liquidité (LPL) avec le Maroc et les consultations de 2013 au titre de l'article IV

Le 31 janvier 2014, le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a conclu la troisième revue des résultats enregistrés par le Maroc dans le cadre d'un programme de 24 mois appuyé par la ligne de précaution et de liquidité (LPL) et mené à terme les consultations de 2013 au titre de l'article IV¹.

L'accord au titre de la LPL a été approuvé le 3 août 2012 pour un montant équivalent à 4,12 milliards de DTS (environ 6,2 milliards de dollars ou 700 % de la quote-part du Maroc) ([voir communiqué de presse No. 12/287](#)). Le Conseil d'administration a achevé la deuxième revue de l'accord le 31 juillet 2013. Les autorités traitent cet accord à titre de précaution.

L'accord au titre de la LPL continue de soutenir le programme de réformes élaboré par les autorités pour promouvoir une croissance économique plus forte et mieux partagée, en fournissant une assurance contre les chocs exogènes. La LPL a été créée pour répondre avec plus de souplesse aux besoins de liquidité des pays membres dont l'économie est foncièrement solide et qui ont fait leurs preuves en appliquant une politique économique avisée, mais qui restent exposés à certains facteurs de vulnérabilité.

À l'issue des délibérations du Conseil sur la revue, M^{me} Nemat Shafik, Directrice générale adjointe et Présidente par intérim, a fait la déclaration suivante :

«Malgré la persistance d'une conjoncture extérieure défavorable et d'une situation intérieure délicate, les résultats macroéconomiques du Maroc ont enregistré une amélioration en 2013, s'appuyant sur les fermes engagements des autorités et la solide mise en œuvre de leurs politiques, ainsi que sur l'assurance fournie par la LPL. Les importantes mesures prises par les autorités ont contribué à réduire les facteurs de vulnérabilité budgétaires et extérieurs et à

¹ Conformément aux dispositions de l'article IV de ses Statuts, le FMI procède, habituellement chaque année, à des consultations bilatérales avec ses membres. Une mission des services du FMI se rend dans le pays, recueille des données économiques et financières, et s'entretient avec les responsables nationaux de l'évolution et des politiques économiques du pays. De retour au siège, les membres de la mission rédigent un rapport qui sert de cadre aux délibérations du Conseil d'administration.

renforcer la résilience de l'économie. Compte tenu de l'existence de risques baissiers considérables et de la persistance d'un niveau de chômage élevé, les perspectives économiques seront tributaires de la mise en œuvre soutenue des politiques et des réformes structurelles conçues pour reconstituer les marges de manœuvre et promouvoir une croissance plus vigoureuse et mieux partagée.

La réduction substantielle des subventions énergétiques opérée en 2013, et qui est allée de pair avec un renforcement de la protection sociale en faveur des couches de population les plus vulnérables, a contribué à renforcer les comptes budgétaires et à réduire les vulnérabilités budgétaires sous-jacentes. Pour continuer à renforcer les finances publiques il faudra réorienter les recettes et les dépenses de manière à mieux accompagner la croissance et son caractère inclusif, et adopter une nouvelle loi organique relative à la loi de finances instituant les pratiques optimales au regard de la discipline budgétaire, du périmètre couvert et de la maîtrise des dépenses.

Pour pérenniser les gains récemment acquis sur le plan de la situation extérieure du Maroc, il faudra adopter des mesures propres à renforcer sa compétitivité. Les réformes structurelles sur ce front sont une priorité. Un assouplissement du régime de change, en étroite coordination avec les autres politiques macroéconomiques, serait également utile et permettrait d'accroître la résilience de l'économie face aux chocs exogènes.

Il importe d'approfondir les réformes pour renforcer le climat des affaires, la transparence et le système judiciaire et pour améliorer le fonctionnement du marché du travail de manière à pouvoir attirer l'investissement direct étranger et à promouvoir une solide croissance de l'emploi. Une inclusion financière plus large, prévoyant notamment un accès plus facile au crédit de la part des petites et moyennes entreprises s'impose aussi pour doper la croissance et l'emploi».

Le Conseil d'administration a également mené à terme les consultations de 2013 au titre de l'article IV avec le Maroc. L'économie marocaine a relativement bien traversé la récente conjoncture régionale et mondiale défavorable. La croissance du PIB devrait avoir atteint environ 4,5 % en 2013 grâce à une production agricole exceptionnellement bonne. La croissance dans les autres secteurs a été plombée par les effets de la crise européenne, mais elle devrait rebondir en 2014 et se situer globalement aux alentours de 4 %. L'inflation est bien maîtrisée et le secteur financier demeure solide. Le déficit courant de 2013 a été réduit et les réserves internationales sont restées stables pendant plus d'un an au-dessus de 4 mois d'importations, grâce en partie à un investissement étranger soutenu et à l'accès aux marchés obligataires internationaux à des conditions favorables. Le repli des cours internationaux du pétrole et les politiques mises en œuvre ont contribué à réduire le déficit budgétaire de 7,3 % du PIB en 2012 à 5,4 % en 2013.

Évaluation par le Conseil d'administration²

Les administrateurs se sont félicités de la résilience manifestée par l'économie marocaine face à de considérables chocs exogènes et à une situation intérieure délicate, et ils ont salué les récentes mesures qui ont réussi à atténuer les vulnérabilités budgétaires et extérieures. Notant le niveau élevé du chômage au Maroc et les risques baissiers qui pèsent sur les perspectives, les administrateurs ont recommandé de poursuivre les réformes pour continuer à reconstituer les marges de manœuvre et promouvoir une croissance plus vigoureuse et mieux partagée.

Les administrateurs ont manifesté leur appui aux efforts déployés pour renforcer les finances publiques et assurer la viabilité des comptes budgétaires et extérieurs. Ils ont salué la réduction des subventions énergétiques opérée en 2013, accompagnée d'un renforcement de la protection sociale en faveur des couches de population les plus vulnérables, et encouragé les autorités à poursuivre cet effort. Ils ont recommandé de réorienter les recettes et les dépenses de manière à mieux accompagner la croissance et son caractère inclusif en 2014 et durant les années suivantes, grâce à des réformes visant à élargir l'assiette de l'impôt, à revoir les incitations et les exonérations fiscales, à réformer le système de TVA, à modérer la masse salariale de la fonction publique et à réformer le système de retraites.

Les administrateurs ont salué l'adoption en Conseil des Ministres de la nouvelle loi organique relative à la loi de finances comme un pas vers la modernisation et l'amélioration du dispositif budgétaire. Ils ont préconisé le renforcement des dispositions du projet de loi relatives à la discipline budgétaire, au périmètre budgétaire et à la maîtrise des dépenses, conformément aux pratiques optimales internationales, et ils espèrent que la loi sera adoptée à temps pour la préparation de la loi de finances de 2015.

Les administrateurs ont souligné que la consolidation de la situation extérieure du Maroc dépend de l'amélioration de sa compétitivité et ils ont insisté sur l'importance cruciale des réformes structurelles en la matière. Ils ont noté qu'un assouplissement du régime de change, en étroite coordination avec les autres politiques macroéconomiques, serait également utile et permettrait d'accroître la résilience de l'économie face aux chocs exogènes. À cet égard, les administrateurs ont salué l'assistance technique du FMI à Bank Al-Maghrib (BAM) pour l'aider à préparer une transition sans heurts vers un régime de change plus souple. Ils ont recommandé d'approfondir les réformes pour renforcer le climat des affaires, la transparence et le système judiciaire et pour améliorer le fonctionnement du marché du travail de manière à pouvoir attirer l'investissement direct étranger et à promouvoir une solide croissance de l'emploi.

² À l'issue des délibérations, la Directrice générale, en qualité de Présidente du Conseil d'administration, résume les opinions des administrateurs, et ce résumé est communiqué aux autorités du pays. Les termes convenus qui sont utilisés dans les résumés sont expliqués à l'adresse <http://www.imf.org/external/french/np/sec/misc/qualifiersf.htm>.

Les administrateurs ont manifesté leur appui aux efforts déployés par BAM pour renforcer la supervision et la réglementation bancaires, y compris l'adhésion progressive aux normes de Bâle III et une surveillance plus rapprochée de l'expansion internationale du secteur bancaire. Ils ont souligné l'importance du développement des circuits financiers et d'un accès accru au crédit de la part des petites et moyennes entreprises de manière à promouvoir une croissance durable».

Maroc : Principaux indicateurs économiques, 2012–17

	2012	PLL1/ 2013	Rév.2/ 2014	2015	Proj. 2016	2017	
	(variation annuelle en pourcentage)						
Production et prix							
PIB réel	2,7	5,1	4,5	3,9	4,9	5,2	5,4
PIB primaire réel	-7,2	13,6	17,0	-1,0	4,5	4,5	5,0
PIB réel non primaire	4,6	3,7	2,4	4,8	5,0	5,3	5,5
Prix à la consommation (fin de période)	2,6	2,3	0,4	2,5	2,5	2,5	2,5
Prix à la consommation (moyenne sur la période)	1,3	2,3	1,9	2,5	2,5	2,5	2,5
	(en pourcentage du PIB)						
Investissement et épargne							
Formation brute de capital	35,3	34,3	34,7	35,3	35,3	35,4	35,5
<i>dont</i> : non publique	29,7	30,0	29,5	30,7	29,9	29,9	30,1
Épargne nationale brute	25,6	27,1	27,2	28,8	29,7	30,6	31,3
<i>dont</i> : non publique	25,9	26,8	25,9	27,6	26,8	26,9	27,0
	(en pourcentage du PIB)						
Finances publiques							
Recettes	28,7	27,5	27,9	27,4	28,1	28,1	28,2
Dépenses	36,1	33,0	33,4	32,4	32,4	31,7	31,2
Solde budgétaire	-7,3	-5,5	-5,4	-4,9	-4,3	-3,6	-3,0
Solde primaire (hors dons)	-5,0	-4,0	-3,6	-2,8	-2,7	-1,9	-1,4
Solde primaire corrigé des variations cycliques (hors dons)	-4,7	...	-3,4	-3,3	-2,6	-1,9	-1,4
Total dette publique	60,2	61,8	61,7	62,5	62,4	61,5	60,1
	(variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)						
Secteur monétaire							
Crédit au secteur privé 3/	4,8	6,1	3,6	5,6	6,2	6,9	6,9
Monnaie centrale	-0,5	11,5	9,8	4,6	5,5	6,5	6,0
Monnaie au sens large	4,5	5,5	3,9	4,6	5,5	6,5	6,0
Vitesse de circulation de la monnaie au sens large	0,8	0,8	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9
Bons du Trésor à 3 mois (taux moyen sur la période, en %)	3,2
	(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)						
Secteur extérieur							
Exportations de biens (dollars, variation en %)	-0,8	3,3	1,8	9,1	7,3	7,0	6,3
Importations de biens (dollars, variation en %)	1,6	0,7	0,7	6,8	5,2	5,1	5,2
Balance commerciale des marchandises	-20,9	-18,7	-19,0	-18,1	-17,1	-16,2	-15,6
Solde transactions courantes, hors transferts officiels	-10,0	-8,2	-8,0	-7,5	-6,7	-5,7	-5,2
Solde transactions courantes, transferts officiels compris	-9,7	-7,2	-7,4	-6,5	-5,7	-4,8	-4,2
Investissement direct étranger	2,4	3,2	2,9	2,9	3,0	3,1	3,1
Total dette extérieure	29,8	31,3	30,9	31,5	31,6	30,6	29,2
Réserves brutes (milliards de dollars)	17,5	18,7	19,3	20,0	21,1	22,4	23,7
En mois d'importations de biens et services de l'année suivante	4,2	4,3	4,3	4,3	4,3	4,3	4,3
En pourcentage de la dette extérieure à court terme (sur la base des échéances restantes)	1251,8	1332,0	1374,5	1427,1	1508,7	1601,2	1691,2
Pour mémoire :							
PIB nominal (en milliards de dollars)	96,1	104,8	105,5	115,1	125,1	136,0	146,7
Taux de chômage (en pourcentage)	9,0	8,9	8,9
Population (millions)	32,5	32,9	32,9	33,2	33,5	33,8	34,2
Importations nettes produits énergétiques (milliards dollars)	-12,4	-11,6	-12,2	-13,0	-12,9	-12,9	-12,9
Monnaie locale pour 1 dollar (moyenne pour la période)	8,6	...	8,4
Taux de change effectif réel (moyenne annuelle, variation en pourcentage)	-1,0	...	0,1

Sources : autorités marocaines; estimations des services du FMI.

1/ Correspond au cadre macroéconomique pour la 2^{ème} revue dans CR/13/302.

2/ Cadre macroéconomique révisé.

3/ Crédit aux entreprises publiques inclus.

Déclaration de M. Mohammed Daïri, Administrateur suppléant pour le Maroc 31 janvier 2014

Évolution récente de l'économie

Bien que la conjoncture économique extérieure soit restée défavorable, avec notamment une croissance atone en Europe, principal partenaire commercial du Maroc, et des prix internationaux élevés pour les carburants, les autorités marocaines sont parvenues à inverser la dégradation des comptes extérieurs et budgétaires observée en 2012, en continuant d'avancer sur la voie de la viabilité dans ces deux domaines, en réduisant les facteurs de vulnérabilité et en renforçant la résilience de l'économie ainsi que la confiance des investisseurs. Ce faisant, elles ont confirmé leur volonté sans faille d'assurer la stabilité macroéconomique et de mettre en œuvre des réformes structurelles qui favorisent la croissance, ainsi que le niveau élevé d'appropriation de leur programme, qui n'a pas faibli même pendant la longue période de transition vers une nouvelle coalition gouvernementale au milieu de l'année 2013. Les autorités sont convaincues que la stabilité politique et sociale et les fondamentaux solides du Maroc, ainsi que ses bons antécédents en matière de mise en œuvre de politiques saines sont intacts, et qu'elles continueront à favoriser la réalisation de leurs objectif de croissance élevée et inclusive et de forte création d'emplois.

Pour 2013, la croissance économique est estimée à 4,8 %, résultat dû essentiellement aux effets des bonnes conditions climatiques sur la production agricole, la croissance du PIB hors agriculture ayant nettement ralenti depuis le quatrième trimestre de 2012 à cause de l'effet décalé de la récession en Europe. L'inflation est restée faible, en dessous de 2 %. La détérioration du déficit extérieur courant observée en 2012 a été totalement résorbée, le déficit étant passé de 9,7 % du PIB à 7,4 % du PIB. Les très bons résultats des exportations à forte valeur ajoutée des secteurs émergents, et des importations généralement stables, y compris au niveau de l'énergie, ainsi que l'augmentation des recettes du tourisme, des envois de fonds des marocains résidents à l'étranger et des dons, ont plus que compensé la diminution des exportations de phosphates et des autres produits non agricoles. Grâce à l'accroissement considérable de l'IDE, la position des réserves s'est encore renforcée pour s'établir à 4,3 mois d'importations. L'attachement constant à la discipline budgétaire et à la réduction des facteurs de vulnérabilité, ainsi que la diminution de l'incertitude après le changement de coalition gouvernementale, sont autant d'éléments qui ont aidé à renforcer la confiance, comme en témoignent la persistance de conditions favorables sur les marchés financiers et la vigueur de l'IDE, ainsi que les signes récents de reprise économique. Selon les projections des autorités, la croissance économique devrait rester vigoureuse et s'établir à 4 % en 2014, compte tenu du retour de la production agricole à son niveau moyen et d'un rebond de la croissance non-agricole à la suite du renforcement de la confiance et du raffermissement de la demande extérieure.

Rééquilibrage budgétaire

La ferme volonté des autorités de rééquilibrer les finances publiques a été confirmée par le fait qu'elles sont parvenues à ne pas dépasser l'objectif d'un déficit de 5,5 % du PIB fixé pour 2013 (le résultat le plus récent est de 5,4 %), malgré le net ralentissement de la croissance du PIB hors

agriculture (pourtant cruciale pour les recettes fiscales) et la baisse de 0,3 % des dons par rapport aux projections du programme. C'est une réussite remarquable qui a remis les comptes publics sur la bonne trajectoire pour atteindre l'objectif à moyen terme d'un déficit de 3 % du PIB à l'horizon 2017 arrêté par les autorités. Cette amélioration est attribuable en grande partie aux mesures prises par les autorités au milieu de 2012 et en 2013 pour réduire la facture des subventions, comme cela est décrit dans la section suivante, et à la maîtrise rigoureuse des dépenses, notamment les dépenses consacrées aux salaires, aux biens et services et aux investissements. Bien que la croissance des secteurs autres que l'agriculture ait ralenti, les autorités ont décidé en avril 2013 de réduire le budget d'équipement de 15 milliards de DH (25 % du total des nouveaux crédits budgétaires) afin d'atteindre le déficit visé, et ce en raison de la baisse des recettes fiscales par rapport aux prévisions et du niveau plus élevé que prévu des reports de l'exercice 2012. Cependant, malgré les efforts déployés par les autorités en vue d'améliorer les recettes non fiscales, et compte tenu de l'insuffisance persistante des recettes fiscales par rapport aux prévisions et du niveau moins élevé que prévu des dons, elles ont décidé de modérer davantage la croissance des dépenses d'investissement afin d'atteindre le déficit fixé pour la fin de l'année, et ce en annulant les crédits d'investissement qui n'avaient pas été utilisés à fin octobre. Les dépenses d'investissement en 2013 ont tout de même été supérieures de 1 % du PIB aux projections retenues dans le programme appuyé par la LPL, ne diminuant que légèrement par rapport à 2012, d'où une meilleure structure du budget.

Les autorités sont déterminées à poursuivre la réduction du déficit budgétaire pour le ramener à 4,9 % du PIB en 2014. Le budget 2014 comprend des mesures visant à élargir la base d'imposition en supprimant progressivement les exemptions fiscales dont bénéficient les grandes entreprises agricoles et en incluant graduellement le secteur informel dans l'assiette fiscale, en réduisant les distorsions de TVA (en réglant la question des crédits d'impôts et en allant graduellement vers une TVA à deux taux), et à accroître les ressources réservées à la protection et à la cohésion sociales. La maîtrise continue des dépenses courantes permettra d'accroître les crédits en faveur des secteurs sociaux prioritaires, qui absorbent 53 % du budget, et de l'investissement. Le respect du calendrier d'approbation du budget, malgré le temps limité dont disposait le nouveau gouvernement, et l'introduction d'un système d'ajustement du budget d'investissement afin de tenir compte du montant des reports favoriseront une exécution normale du budget et réduiront l'incertitude pour le secteur privé.

Réduction des principaux facteurs de vulnérabilité budgétaire

La mise en œuvre des réformes budgétaires structurelles, décrites plus loin, et le renforcement du suivi et des prévisions budgétaires grâce à une meilleure coordination interne, ainsi que le meilleur accès aux données à la suite des résultats budgétaires de 2012 sont autant d'éléments qui ont permis d'atteindre l'objectif visé pour le déficit budgétaire de 2013 et de réduire sensiblement les facteurs de vulnérabilité. Il a été remédié au caractère indicatif des crédits au titre des salaires et au report illimité des crédits du budget d'investissement par arrêté du Chef de gouvernement pour 2013. Ces mesures ont été reconduites pour 2014.

Le projet de loi organique relative à la loi de finances (LOLF) a été approuvé par le Conseil des ministres le 20 janvier 2014, ce qui ouvre la voie à sa présentation au Parlement. La mise en œuvre de la nouvelle LOLF devrait s'étaler sur cinq ans. Les documents des services du FMI mettent en relief le rôle important que jouera la nouvelle LOLF dans la modernisation et le renforcement du cadre budgétaire et dans la réduction des facteurs de vulnérabilité, notamment ceux qui ont déjà été mentionnés. Ces documents indiquent aussi les domaines où le projet pourrait être amélioré de manière à renforcer encore le cadre budgétaire. Les autorités sont reconnaissantes au département des Finances publiques du FMI pour leurs observations et suggestions à ce sujet. Elles ont l'intention de profiter de l'examen du projet au Parlement pour aligner la nouvelle LOLF sur les meilleures pratiques internationales, en s'appuyant sur ces observations et suggestions, tout en tenant dûment compte des règles constitutionnelles du Maroc et des autres contraintes éventuelles à cet égard.

Le système des subventions est un autre facteur important de vulnérabilité auquel les autorités s'attaquent avec succès. Étant donné qu'il n'a pas été possible de parvenir à un consensus sur le remplacement des subventions universelles par un système de transferts monétaires, les autorités ont élaboré une nouvelle stratégie qui paraissait plus acceptable du point de vue politique et social. Ce système repose sur trois piliers : la réduction des facteurs de vulnérabilité par l'indexation partielle de certains produits pétroliers; la suppression des subventions sur les produits pétroliers les moins sensibles du point de vue social et la réduction graduelle des subventions d'autres produits pétroliers, moyennant des dispositifs de protection appropriés pour les pauvres; et l'expansion des programmes existants d'aide sociale conditionnelle dans les domaines de l'éducation et des soins de santé de base. À cet égard, les autorités souhaitent préciser que, contrairement à ce qui est dit dans le rapport, la réduction des subventions, qui sont passées de 6,6 % du PIB en 2012 à 4,7 % du PIB en 2013, n'est pas due exclusivement, ni même principalement, à la baisse des prix internationaux, mais plus particulièrement à la hausse des prix intérieurs survenue en 2012-2013, dont l'effet s'est conjugué à celui du mécanisme d'indexation des prix, notamment en modérant le rythme de progression de la consommation, et à une plus grande utilisation de l'énergie hydroélectrique et des autres sources d'énergie. Les investissements en cours dans l'énergie solaire et éolienne ainsi que la réorientation des centrales thermiques vers le charbon aideront à réduire la dépendance à l'égard du pétrole. Les mesures prises par les autorités, notamment celles de janvier 2014 et celles déjà annoncées pour le reste de 2014, ramèneront la facture des subventions au niveau budgétisé de 3,7 % du PIB cette année. Les autorités restent convaincues que leur objectif à moyen terme de ramener les subventions non ciblées à 3 % du PIB sera atteint.

Autres réformes budgétaires structurelles

En ce qui concerne la réforme fiscale, comme cela est indiqué plus haut, les autorités ont commencé à mettre en œuvre les principales recommandations des Assises Fiscales qui se sont tenues en avril dernier, avec pour objectifs de simplifier le système, d'élargir la base d'imposition et d'améliorer l'équité et la compétitivité. À cet égard, l'inclusion progressive à compter de cette année de l'agriculture dans l'assiette fiscale constitue une étape cruciale, même si l'impact à court terme sur les recettes sera modeste.

Les réformes paramétriques de la principale caisse de retraite publique ont été identifiées, comme cela est indiqué dans la Communication écrite. Leur mise en œuvre doit commencer dans le cadre du prochain budget et sera suivie d'une réforme plus large du système. Enfin, la réalisation de l'objectif des autorités de ramener la masse salariale à 11 % du PIB à moyen terme est en bonne voie et devrait être facilitée par la réforme de la fonction publique qui doit être menée avec l'appui de la Banque mondiale, réforme qui devrait aussi améliorer l'efficacité, la gouvernance et la qualité des services publics.

Politiques monétaire et financière

La performance remarquable de Bank Al-Maghrib (BAM), en maintenant un faible taux d'inflation pendant les trois dernières décennies, et la résistance du Maroc face aux récentes turbulences de l'économie mondiale, confirment que le régime monétaire actuel basé sur un système de parité fixe convient bien au pays. La légère surévaluation du dirham calculée par les services du FMI a été davantage réduite et n'est pas de nature à impacter les politiques menées par les autorités, compte tenu du niveau élevé d'incertitude de ce type de calcul. En outre, rien ne permet de conclure à une perte de compétitivité. Au contraire, l'évolution récente des exportations à forte valeur ajoutée financées par l'IDE témoigne de l'amélioration de la compétitivité, comme l'ont noté les services du FMI. Les autorités envisagent néanmoins de passer à un taux de change plus souple tout en adaptant en conséquence le cadre de la politique monétaire. Elles attendent avec intérêt la prochaine mission d'assistance technique pour étudier les diverses options pour une politique de taux de change qui serve au mieux les intérêts du Maroc, ainsi que les modalités de mise en œuvre de cette politique et les autres changements qu'elle nécessiterait. Ces dernières années, BAM a déjà considérablement amélioré ses capacités d'analyse et de prévision, et rendu son processus de décision plus transparent, dans la perspective de l'adoption, à terme, d'un cadre de politique monétaire différent. À cet égard, BAM remercie le FMI de son assistance technique de grande qualité.

En 2013, BAM s'est attachée à combler le manque de liquidité consécutif à la baisse des avoirs extérieurs intervenue en 2012 et elle a élargi les possibilités de refinancement des banques pour encourager l'octroi de crédit aux PME et aux entreprises de très petite taille. BAM considère qu'un durcissement des conditions de crédit n'est pas le principal facteur de ralentissement de la croissance du crédit. Celui-ci s'explique essentiellement par le ralentissement de la demande et un certain attentisme dû aux incertitudes en Europe et dans la transition à un nouveau gouvernement, même si les banques ont fait preuve d'une plus grande vigilance dans l'octroi de crédit à certains secteurs connaissant une situation d'excès d'offre, tel que l'immobilier. Le secteur financier reste solide, la capitalisation et la rentabilité des banques se sont améliorées, tandis que la part des grands risques et celle des prêts entre parties liées se sont réduites. L'augmentation modérée des créances improductives s'explique par le ralentissement de l'activité économique et devrait bientôt s'inverser. BAM s'emploie actuellement à mettre en application les exigences de Bâle III, comme cela est indiqué dans les documents des services du FMI. Elle suit aussi de près l'expansion des banques marocaines dans les autres pays d'Afrique, en étroite coopération avec les autorités de contrôle locales.

Pour une croissance plus forte et plus inclusive

L'objectif primordial des autorités est d'améliorer le climat des affaires pour accélérer la croissance et la création d'emplois. Grâce aux efforts qu'elles ont déployés récemment dans ce sens, le Maroc a gagné vingt-sept places dans le classement des indicateurs *Doing Business* entre 2011 et 2014. Les autorités s'emploient activement à améliorer encore ce classement et certaines mesures à cet effet ont déjà été incluses dans le budget 2014, comme cela est expliqué plus haut. Une grande réforme de l'éducation a été préparée afin de simplifier le système et de revaloriser les ressources humaines et les qualifications; sa mise en œuvre est en cours. La feuille de route pour une réforme globale du système judiciaire a été approuvée et sa mise en œuvre a commencé. L'adoption en 2014 d'une indemnité de chômage limitée, financée par les entreprises et les employés, avec une contribution partielle du budget dans un premier temps, devrait aider à parvenir à un consensus sur la nécessité d'une plus grande flexibilité du marché du travail. Les autorités ont renforcé plusieurs politiques actives du marché du travail et des initiatives en matière de formation afin d'améliorer l'employabilité des travailleurs et de réduire le chômage, en particulier chez les jeunes, l'essentiel des actions menées dans ce domaine concernant les PME. Plusieurs initiatives sont aussi lancées pour mieux intégrer le secteur informel à l'économie moderne. À cet égard, les autorités ont été surprises de voir que, selon le graphique 3, sur dix-huit pays avancés et émergents, le Maroc a le secteur informel le plus étendu en 2008, atteignant environ 45 %. En effet, selon une enquête du Haut Commissariat au Plan, la taille du secteur informel est passée de 16,3 % en 1999 à 14,3 % en 2007.

Les autorités ne partagent pas l'avis des services du FMI exprimé au paragraphe 15 et fondé sur le Rapport sur la compétitivité dans le monde, selon lequel l'inefficacité de la bureaucratie et les déficiences de la gouvernance sont les contraintes qui pèsent le plus sur la compétitivité, la croissance et l'emploi. La question de l'inefficacité de la bureaucratie et de son effet sur la compétitivité n'a jamais été soulevée par les services du FMI pendant les consultations au titre de l'article IV. Au contraire, à plusieurs occasions, les services du FMI ont reconnu la haute qualité et l'efficacité de la fonction publique marocaine.

Inclusion sociale et équité

Les autorités considèrent que la réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale ainsi que la lutte contre les inégalités sociales et régionales sont cruciales pour le développement à long terme. La réalisation des OMD a considérablement progressé: la pauvreté absolue a été réduite de plus de moitié en deux décennies (passant de 21 % en 1985 à 8,9 % en 2007), le taux de scolarisation primaire a doublé et atteint aujourd'hui près de 100 %, l'analphabétisme a nettement reculé et les indicateurs concernant les femmes et les enfants se sont améliorés, tant sur le plan de la santé qu'au regard d'autres indicateurs. Le Régime d'assistance médicale (RAMED) en faveur des plus défavorisés bénéficie déjà à 5,5 millions de personnes, c'est-à-dire deux tiers de la population visée, et le programme Tayssir fournit une aide financière à près d'un demi-million de familles pauvres pour qu'elles gardent leurs enfants à l'école. L'Initiative nationale pour le développement humain joue un rôle essentiel dans la réduction des disparités sociales et régionales en améliorant l'accès

aux infrastructures et aux services sociaux, en particulier dans les zones rurales et éloignées, en renforçant les capacités et en encourageant des activités génératrices de revenus qui bénéficient à 2,5 millions de personnes. Le Fonds de cohésion sociale, créé récemment, est chargé de mobiliser des ressources pour soutenir les programmes d'aide aux pauvres et jouera un rôle de coordination pour les programmes similaires. Son champ d'application a été élargi dans le budget 2014 aux veuves en difficulté et aux personnes handicapées.

Revue de l'accord LPL

La mise en œuvre des politiques prévues dans le programme appuyé par la LPL depuis la deuxième revue s'est considérablement améliorée et les autorités ont réussi à atteindre les objectifs du programme pour 2013. L'objectif indicatif de fin octobre pour les réserves internationales nettes a été largement dépassé. L'objectif indicatif pour le déficit budgétaire a été dépassé de 0,3 % du PIB uniquement parce que l'annonce de l'annulation prochaine des crédits d'investissements inutilisés à fin octobre a entraîné une accélération inattendue mais temporaire des ordonnancements pendant la semaine qui a précédé l'annulation.

La LPL s'est révélée très utile en fournissant une assurance précieuse contre les chocs extérieurs pendant une période de turbulences internationales et dans une conjoncture difficile caractérisée par le niveau élevé des prix du pétrole et des autres matières premières et une croissance faible en Europe. Elle a permis d'ancrer le programme des autorités pendant une période d'incertitude liée au changement de coalition gouvernementale, d'identifier les facteurs de vulnérabilité et d'y remédier, et de donner un signal fort de la qualité des politiques menées par les autorités. Elle a aussi facilité l'accès aux marchés financiers internationaux à des conditions très favorables et, même si l'accord LPL a été traité par les autorités comme un accord de précaution, elle a facilité l'accès à d'autres sources de financement extérieur.

Les autorités marocaines remercient les services, la Direction Générale et le Conseil du FMI de leur soutien, ainsi que les autres institutions financières internationales et les bailleurs de fonds, en particulier les pays du CCG, de leur assistance. Elles sont d'avis que le Maroc continue de remplir les critères d'admissibilité au bénéfice de la LPL et aux quatre critères d'accès exceptionnel. Elles sollicitent l'approbation par le Conseil de leur demande d'achèvement de la troisième et dernière revue de l'accord LPL, et de confirmer que le Maroc continue de remplir les critères d'admissibilité au bénéfice de la facilité. Elles ont la ferme volonté d'appliquer l'intégralité de leur programme et continueront de traiter la LPL comme une facilité de précaution.

Les autorités pensent que la LPL a encore un rôle très utile à jouer pour les pays comme le Maroc dont les fondamentaux économiques sont solides, mais qui doivent faire face à certaines vulnérabilités. Dans le cas du Maroc, l'incertitude quant au rythme et au moment de la reprise en Europe et quant à l'évolution des prix du pétrole, des produits alimentaires et des autres matières premières, ainsi que la possibilité de nouvelles turbulences financières continueront de poser des risques que la LPL pourrait contribuer à atténuer en soutenant les efforts d'ajustement et de réforme des autorités.